
Plan régional
de développement
du territoire public

Lanaudière

Réalisation et rédaction : Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal

Direction : Paul-Émile Vallée

Responsable régional : Serge Vaugeois

Équipe régionale : Audrey Bourgault
Lucie Frigon-Ratté
Lyse Gamache
Raymond Léonard
France Vallières
Mélanie Philibert

**Conception et soutien
à la réalisation :** Direction générale de la gestion du territoire public

Coordination : Louise Pelletier

Collaboration spéciale : Manon Bergeron
Édouard Chrétien
France Dumais
Céline Guimont
Gilles Larochelle
Jean-François Larouche
Sylvie Rousseau
Luce Sainte-Marie
Roger Lapalme

Conception graphique : Christiane Leclerc communication

Production : Direction des communications

Diffusion : Direction générale de la gestion du territoire public

Avant-propos

Essentielle au développement du Québec, la mise en valeur du territoire public et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a élaboré des outils de planification et des mécanismes de gestion qui favorisent une utilisation polyvalente, équilibrée et durable du territoire public au bénéfice de l'essor économique des régions.

Les plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV), rendus publics en 1993, ont démontré la pertinence d'encadrer ce type d'utilisation du territoire. Cet exercice a également confirmé la nécessité d'un encadrement plus large afin de répondre à une demande d'utilisation de plus en plus diversifiée. Le MRNFP a donc élargi son approche pour y intégrer l'ensemble des utilisations du territoire, les préoccupations des acteurs locaux et régionaux et les besoins de la population.

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est le résultat de cette approche. Pour sa réalisation, le MRNFP a entrepris une tournée d'information à travers le Québec afin de présenter le nouveau concept aux organismes concernés. Il a aussi créé, dans chacune des régions, une table de concertation afin de connaître les préoccupations et les besoins de ses partenaires régionaux et gouvernementaux et de les associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

Fort de cette concertation, le PRDTP sera désormais l'instrument privilégié pour favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 DÉFINITION, RÔLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	
CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC.....	5
1.1 Définition	5
1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public.....	5
1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public	6
1.3.1 Constat territorial et problématique de développement	6
1.3.2 Enjeux et concept de développement.....	7
1.3.3 Scénario de développement et plan d'action	7
CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	9
2.1 Section récréotourisme	9
2.1.1 Définition du récréotourisme	9
2.1.2 Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme	9
2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme	10
2.1.4 Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme	13
2.1.5 Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du PRDTP.....	13
PARTIE 2 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DE LANAUDIÈRE SECTION 1 – RÉCRÉOTOURISME	
INTRODUCTION	17
CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL	17
1.1 Territoire d'étude.....	17
1.2 Contexte régional	17
1.2.1 Caractéristiques générales de la région de Lanaudière	18
1.2.2 Contexte de planification	25
CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE	29
2.1 Situation actuelle du récréotourisme dans la région	29
2.1.1 Hébergement	31
2.1.2 Plein air	39
2.1.3 Culture et patrimoine	46
2.2 Potentiel récréotouristique de la région	46
2.3 Synthèse	47

CHAPITRE 3	ENJEUX D'UTILISATION TERRITORIALE LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX.....	53
3.1	La mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale.....	53
3.2	La diversification, la qualité et l'accroissement de l'offre d'hébergement	54
3.3	L'augmentation de l'offre d'activités de plein air.....	55
3.4	La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.....	56
CHAPITRE 4	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT	57
4.1	Pôles existants – Îles de Berthier, Saint-Donat	57
4.2	Pôle à développer – réservoir Taureau	57
4.3	Secteur de planification des équipements et des produits touristiques	57
4.4	Secteur de planification récréotouristique - Grands lacs	58
4.5	Secteur de consolidation des équipements et produits touristiques existants	58
4.6	Secteur de potentiel de développement à protéger – Lac Kempt.....	61
4.7	Corridor touristique est-ouest.....	61
4.8	Corridors touristiques nord-sud—Route 125, rivière L'Assomption, Route 131	61
CHAPITRE 5	SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT DU RÉCRÉOTOURISME	63
5.1	Étapes de développement.....	63
5.2	Objectifs de développement pour les secteurs de développement	69
CHAPITRE 6	PLAN D'ACTION ET ÉVALUATION	73
CHAPITRE 7	TERRITOIRE PARTICULIER D'INTERVENTION – RÉSERVOIR TAUREAU	79
7.1	Territoire d'étude et contexte de planification.....	79
	7.1.1 Territoire d'étude.....	79
	7.1.2 Contexte de planification	79
7.2	Constat territorial.....	80
	7.2.1 Un territoire riche en ressources naturelles.....	80
	7.2.2 Une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles.....	83
	7.2.3 Un potentiel récréatif important.....	84
	7.2.4 Des milieux naturels fragiles	89
	7.2.5 Quelques contraintes.....	89
7.3	Enjeux d'utilisation territoriale	90
	7.3.1 La préservation du territoire et du milieu naturel	93
	7.3.2 La diversification de l'économie traditionnelle de Saint-Michel-des-Saints grâce à l'industrie récréotouristique.....	93
	7.3.3 La préservation des espaces pour différents usages.....	94
7.4	Concept de développement	94
	7.4.1 Caractéristiques du concept.....	99

SOMMAIRE	103
ANNEXE 1 : LISTE DES PARTENAIRES DE CONCERTATION DU PRDTP	111
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTENAIRES DE CONSULTATION DU PRDTP.....	112
ACRONYMES	113
LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN PLANIFICATION TERRITORIALE	114
SITES INTERNET	118
BIBLIOGRAPHIE	119

Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'étude	19
Carte 2	Baux à des fins récréatives	35
Carte 3	Nombre de chalets par municipalité et TNO	37
Carte 4	Emplacements de camping dans les territoires structurés	41
Carte 5	Territoires à potentiel récréatif	47
Carte 6	Synthèse de l'organisation territoriale	51
Carte 7	Concept de développement récréotouristique	59
Carte 8	Scénario de développement	67
Carte 9	Territoire d'étude du réservoir Taureau	81
Carte 10	Tenure du réservoir Taureau	85
Carte 11	Droits et statuts du réservoir Taureau	87
Carte 12	Éléments particuliers du réservoir Taureau	91
Carte 13	Concept récréotouristique du réservoir Taureau	95
Carte 14	Vocations et usages du réservoir Taureau	97

Liste des graphiques

Graphique 1	Rôles du PRDTP	6
Graphique 2	Évolution et perspectives démographiques – 1976 à 2021	23
Graphique 3	Évolution de la situation hôtelière	33

Liste des tableaux

Tableau 1	Indicateurs touristiques – 1999	21
Tableau 2	Perspectives démographiques par MRC – 1996 à 2001	23
Tableau 3	Portrait touristique de la région de Lanaudière	29
Tableau 4	Fréquentation des territoires structurés – 1999	30
Tableau 5	Évolution du nombre de chalets par MRC et pour le Québec	32
Tableau 6	Nombre de terrains de camping	34
Tableau 7	Produits touristiques offerts dans le parc national du Mont-Tremblant et les réserves fauniques.....	44
Tableau 8	Pression de chasse et de pêche dans les zecs et les pourvoiries	45
Tableau 9	Priorités d'études – Territoires des zecs et municipalités	64
Tableau 10	Plan d'action 2003-2008	74
Tableau 11	Compilation des baux	84

Introduction

Le PRDTP est élaboré pour chaque région administrative du Québec qui comprend des terres publiques sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Il se compose de deux grandes parties. La première porte exclusivement sur des notions générales communes à l'ensemble des régions du Québec. Elle comprend deux chapitres : le premier traite de la définition du plan et de ses rôles et décrit les étapes de son élaboration. Le second chapitre présente le contexte de réalisation du plan. Ce contexte inclut les orientations relatives à la planification et à la gestion du territoire public, de même que les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan, selon la section abordée.

La seconde partie présente le PRDTP de la région administrative. Elle comprend les éléments suivants : le constat territorial et la problématique de développement, les grands enjeux de l'utilisation territoriale, le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action.

Le récréotourisme est le premier thème traité. D'autres thèmes pourront être étudiés par la suite, comme l'industrie et le commerce, l'utilité publique ou communautaire, les territoires particuliers d'intervention, la préservation et la protection.

Un bilan du plan d'action compris dans le PRDTP sera effectué à chaque année.

Partie 1

Définition, rôles et élaboration
d'un plan régional
de développement
du territoire public

Lanaudière

CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)

1.1 Définition

Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public.

Il possède les attributs suivants :

- ✓ ***Progressif et modulaire*** : il comporte plusieurs sections de planification et de développement du territoire, abordées selon les besoins et problématiques du milieu.
- ✓ ***Évolutif*** : il peut être modifié au fur et à mesure des besoins ou de l'émergence de nouvelles tendances.
- ✓ ***Fiable*** : son information est à jour.
- ✓ ***Partagé*** : il a fait l'objet de plusieurs consultations régionales auprès des organismes du milieu. De plus, il s'appuie sur un portrait territorial de la région qui traite de ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- ✓ ***Concerté*** : il associe les communautés régionales à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public

Les rôles du PRDTP sont multiples (voir graphique 1). Document essentiel à la mise en valeur du territoire public et à la planification de l'émission de droits fonciers, il favorise une utilisation harmonieuse du territoire et facilite les planifications régionales des partenaires du Ministère. Il constitue également un outil de connaissance, car son élaboration repose sur la collecte et l'analyse de multiples renseignements sur le territoire public.

Le PRDTP apporte en outre un soutien important à la production des avis du MRNFP. Ces avis portent sur toutes les modifications liées aux territoires fauniques ou récréatifs, aux planifications forestières (plans généraux d'aménagement forestier, plans quinquennaux d'aménagement forestier et plans annuels d'interventions forestières), aux projets de promoteurs, aux parcs régionaux et à la planification des aires protégées et aux schémas d'aménagements.

GRAPHIQUE 1
RÔLES DU PRDTP



1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public

La réalisation du PRDTP s'effectue par étapes. Chacune est assujettie à un processus de concertation au cours duquel le MRNFP consulte plusieurs partenaires. Ces étapes sont, dans l'ordre : l'établissement du constat territorial et de la problématique de développement, l'identification des grands enjeux et du concept de développement, l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action.

1.3.1 *Constat territorial et problématique de développement*

Le constat territorial vise à établir un portrait du territoire en fonction du thème à l'étude. Il peut comprendre une description de certaines caractéristiques de la région, la répartition des activités et infrastructures, l'évolution des tendances observées, les particularités de certaines parties du territoire, etc. Le constat présente également une analyse des potentiels. Il permet ainsi une lecture commune du territoire et de ses problématiques de développement.

1.3.2 *Enjeux et concept de développement*

Cette étape vise à identifier les grands enjeux liés à l'utilisation du territoire public. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, environnemental, social, éducatif, culturel, administratif ou institutionnel. Leur identification permet ensuite l'élaboration du concept de développement qui rend compte des orientations choisies et propose des objectifs de développement.

1.3.3 *Scénario de développement et plan d'action*

Le scénario de développement précise, à partir du concept, les objectifs spécifiques et les règles de développement qui s'appliquent à un cadre territorial plus circonscrit. Il définit des types d'intervention pour différents secteurs du territoire qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes. Il s'appuie sur un découpage effectué en fonction de la connaissance du territoire et de ses besoins inhérents.

Le plan d'action, quant à lui, présente les dispositions prises pour la mise en œuvre du PRDTP. Il identifie les étapes de cette mise en œuvre, les moyens retenus à cette fin et les priorités d'atteinte des objectifs. Le plan d'action contient également un échéancier et la liste des partenaires associés à sa mise en œuvre.

CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

2.1 Section récréotourisme

2.1.1 *Définition du récréotourisme*¹

Le néologisme québécois *récréotourisme* englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir. On qualifiera donc de *récréotouristique* un site ou une entreprise susceptibles d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir. Ces activités peuvent être d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre.

Dans le contexte du PRDTP, les activités de loisir s'exercent dans la région, mais en dehors du lieu de résidence. Elles comprennent donc les visites de musées et les activités sportives, par exemple, mais excluent la lecture ou la philatélie. Ces activités récréatives ne diffèrent du tourisme que par leur clientèle, qui est résidente ou excursionniste. Le récréotourisme, quant à lui, regroupe à la fois le loisir local, sans déplacement géographique important, le loisir d'excursion, hors de la localité mais sans hébergement, le tourisme d'agrément ou de vacances et le tourisme lié à des activités professionnelles².

2.1.2 *Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme*

La réalisation du PRDTP s'inscrit dans la mission du MRNFP qui consiste à « *favoriser l'acquisition de connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population* ». Les lois, les règlements, les politiques et les programmes du MRNFP guident la formulation des orientations et des objectifs du PRDTP, de même que des priorités d'intervention qui en découlent. Par ailleurs, le plan s'appuie sur les caractéristiques particulières du territoire public de chaque région, sur les outils de planification des partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que sur les résultats de ses propres activités de concertation et de consultation.

Les orientations du Plan stratégique du MRNFP influencent également l'élaboration du PRDTP. Ces orientations sont les suivantes : favoriser la connaissance du territoire et des ressources et contribuer au développement de leur potentiel économique; faciliter une utilisation polyvalente de ce territoire et de ces ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise; contribuer au respect de l'environnement et offrir des services de qualité aux citoyens.

¹ Denys Lessard, Tourisme Québec.

² Pierre Bellerose, *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988, p. 25.

2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme

Pour l'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme, le MRNFP a eu recours à divers documents qui encadrent la planification et le développement des activités récréatives sur le territoire public. Ces documents énoncent des orientations, des principes ou des normes de gestion des terres publiques, particulièrement en matière d'hébergement.

Ces documents sont les suivants :

- ✓ Le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide a été élaboré à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec. Il s'applique particulièrement au développement de la villégiature.
- ✓ L'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la faune et des parcs du Québec, ratifiée en février 2001. Cette entente a été revue afin d'y inclure les nouvelles réalités découlant de l'expérience des plans régionaux de développement de la villégiature.
- ✓ La Loi sur les terres du domaine de l'État et le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette loi et ce règlement encadrent l'émission de droits fonciers et les modalités de camping temporaire sur le territoire public.
- ✓ Les orientations sur les abris sommaires.

2.1.3.1 Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public

Afin d'appuyer le développement de la villégiature sur des règles minimales communes aux régions, le MRNFP a élaboré en 1994 le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide vise à encadrer le développement de la villégiature dans les cas de location ou de cession de terres à cette fin par le MRNFP. Les partenaires gouvernementaux et régionaux ont participé à l'élaboration de ce document.

L'orientation à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « **Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire** ». À cette fin, le MRNFP retient les objectifs de développement suivants :

- ✓ Planifier un développement de la villégiature qui n'entraîne aucune nuisance.
- ✓ Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu.

-
- ✓ Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau.
 - ✓ Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation et favoriser l'intégration de cette diversité dans les projets de développement.
 - ✓ Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative.
 - ✓ Privilégier la consolidation dans des sites.
 - ✓ Favoriser la diversité et la qualité de la pratique des activités liées à la villégiature.

2.1.3.2 Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public MRN–Société de la faune et des parcs du Québec

L'entente intervenue en février 2001 entre le MRN et la Société de la faune et des parcs du Québec fixe certaines balises au développement de tout type d'hébergement en milieu riverain. Cette entente porte sur la villégiature privée, l'hébergement commercial ou communautaire et le camping sur l'ensemble du territoire public.

Les principales orientations de cette entente retenues dans l'élaboration du PRDTP sont les suivantes :

- ✓ Assurer une harmonisation entre le développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, le maintien de la biodiversité et la mise en valeur de la faune et de son habitat, selon une approche de gestion intégrée des ressources.
- ✓ Considérer les différents besoins liés à l'utilisation du territoire public, qu'ils soient d'ordre économique, social, environnemental, récréotouristique ou faunique.
- ✓ Favoriser la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives et socioéconomiques, tout en tenant compte de l'intensification de l'utilisation du territoire, de la diversité de la demande et de la rareté des espaces disponibles.
- ✓ Assurer la cohabitation harmonieuse et un partage équitable du potentiel faunique entre les villégiateurs, les pêcheurs excursionnistes et la clientèle des établissements de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Confier le développement de la villégiature dans les parcs, les réserves fauniques et les pourvoies avec droits exclusifs aux gestionnaires de ces territoires, lesquels verront à appliquer, dans leurs plans de gestion, les principes de conservation de cette entente.

2.1.3.3 Occupation temporaire sur le territoire public (camping temporaire ou de séjour)

Le MRNFP a modifié le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État découlant de la Loi sur les terres du domaine de l'État afin d'ajouter des dispositions sur le camping temporaire ou le séjour³. Actuellement, les clauses qui se rapportent au séjour stipulent qu'il est possible d'occuper dans une même année une terre publique à des fins de camping pour une période maximale de sept mois.

Dans le contexte de l'élaboration du PRDTP, il est possible de déterminer des zones de séjour auxquelles seraient associées des conditions de pratique qui permettent un contrôle du territoire. Ces zones sont déterminées en concertation avec les partenaires de la Table régionale. Le MRNFP peut ensuite confier la gestion du camping à un partenaire, soit par une entente de délégation prévue aux articles 13.3 et suivants de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit par un programme de délégation de gestion, en vertu des articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Notons par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire structuré d'une zone d'exploitation contrôlée (zec), la gestion du camping relève du MRNFP (Faune Québec) qui peut éventuellement la déléguer à l'organisme gestionnaire de la zec. Lorsqu'elle désire tarifier l'activité, la zec doit produire un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) dans lequel le mode de gestion de cette occupation sera défini.

2.1.3.4 Abri sommaire sur le territoire public

En août 2001, le MRNFP procédait à une consultation régionale sur les abris sommaires dans le contexte de l'élaboration des PRDTP. Cette consultation avait pour but de définir les besoins à l'égard de l'hébergement en abri sommaire et de clarifier les règles d'octroi des baux. Les ministères, les organismes publics, le milieu municipal et les principaux utilisateurs du territoire public ont été invités à répondre à un questionnaire et à prendre position sur les orientations proposées par le MRNFP.

Après l'analyse de l'ensemble des commentaires régionaux reçus, le MRNFP entreprenait en juin 2002, une consultation auprès des ministères et organismes publics centraux concernés par les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. Le Ministère a également consulté les représentants du milieu municipal, des grandes fédérations d'utilisateurs du territoire public et de l'industrie faunique.

L'objectif premier visé par ces consultations est de s'assurer que les nouvelles orientations permettront aux milieux régionaux de se prononcer sur les abris sommaires en fonction de leurs besoins respectifs. La participation des partenaires régionaux à la prise de décision quant à l'utilisation du territoire public à des fins d'abri sommaire, permettra ainsi un plus grand respect des besoins et une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources.

³ Il est à noter que ces dispositions ne concernent pas les campings aménagés avec des infrastructures permanentes pour lesquels la Loi prévoit d'autres dispositions.

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent d'une part, l'émission des nouveaux baux et, d'autre part, les règles relatives aux baux d'abri sommaire existants. Le PRDTP constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre des orientations sur les abris sommaires.

2.1.4 *Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme*

Le MRNFP a associé un certain nombre de partenaires à sa démarche d'élaboration du PRDTP en mettant sur pied une Table régionale de concertation. Les membres de cette table représentent des organismes qui ont tous légalement un mandat de planification sectorielle lié à la gestion et au développement des terres du domaine de l'État (par exemple, un schéma d'aménagement ou des aires protégées), à la gestion des ressources fauniques ou forestières ou à la protection des biens culturels. Tous ces partenaires participent activement à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public. Les représentants de la Table régionale de concertation sont ceux des municipalités régionales de comté (MRC), du MRNFP (Forêt Québec, Faune Québec, Secteur du territoire et des parcs), du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Environnement.

2.1.5 *Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public*

Divers outils de planification régionaux ont également servi à l'élaboration du PRDTP. Il s'agit des schémas d'aménagement élaborés par les MRC, du plan stratégique effectué par le conseil régional de développement (CRD) de chacune des régions [maintenant la Conférence régionale des élus (CRÉ)], des plans de développement d'activités récréatives (PDAR) que les zecs peuvent élaborer, du plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) sous la responsabilité de Faune Québec, des plans de développement du tourisme réalisés par les associations touristiques régionales (ATR) ainsi que des plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestiers réalisés par les industriels forestiers. Lors des travaux d'élaboration du PRDTP, le MRNFP prend en considération les positions véhiculées dans ces documents.

Partie 2

Plan régional de développement du territoire public

Lanaudière

Section 1 – Récréotourisme

Introduction

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de Lanaudière – Section récréotourisme a été approuvé par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le PRDTP entre en vigueur à son approbation et remplace le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) de Lanaudière élaboré dans les années 1990. La partie 1 est un élément intégré au présent PRDTP. La présente section du PRDTP a pour but d'encadrer le développement des activités récréotouristiques sur le territoire public ainsi que l'émission des droits liés à ces activités.

Le premier chapitre décrit le territoire d'étude et le contexte régional. Le deuxième chapitre présente le constat territorial en situant l'importance du récréotourisme dans Lanaudière et expose les potentiels de développement de cette région. Les enjeux d'utilisation territoriale reliés au récréotourisme sont énoncés au chapitre trois. Les chapitres quatre et cinq indiquent les orientations et les choix de développement retenus pour le territoire de Lanaudière. Finalement, le dernier chapitre présente le plan d'action et les moyens mis en œuvre pour la réalisation du PRDTP.

CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL

1.1 Territoire d'étude

La région administrative de Lanaudière couvre six MRC, soit : Matawinie, D'Au-tray, Joliette, L'Assomption, Montcalm et Les Moulins. De façon plus spécifique, le territoire d'étude du PRDTP porte sur le territoire public sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs situé principalement dans les MRC de Matawinie et D'Au-tray (voir carte 1).

1.2 Contexte régional

Les renseignements qui suivent permettent de saisir le contexte régional dans lequel a été réalisé le PRDTP de Lanaudière. La première section en présente les grandes caractéristiques et met en lumière les attributs du territoire public de cette région. La deuxième fait état des éléments du contexte régional de planification qui ont été pris en compte dans la réalisation du PRDTP.

1.2.1 *Caractéristiques générales de la région de Lanaudière*

Dimension économique

A – LA RÉGION

La région administrative de Lanaudière est située au nord-est de Laval et de Montréal. La proximité de la grande région métropolitaine exerce une forte influence sur elle, surtout dans sa partie sud-ouest qui profite du mouvement de décentralisation industrielle de la métropole pour accroître sa base manufacturière. Cette situation stratégique lui permet également d'offrir ses produits et services au vaste marché de la région métropolitaine, qui compte 3 500 000 personnes.

Ses infrastructures et ses systèmes de transport en font l'une des régions les plus accessibles du Québec. Le réseau routier est-ouest est en effet fort développé dans le sud de la région, avec, entre autres, les autoroutes 25, 40 et 640, tandis que l'autoroute 31 et les routes 125 et 131 assurent les déplacements dans les axes nord-sud. Ces dernières constituent les principales voies d'accès au territoire public de Lanaudière.

La proximité des aéroports internationaux de Montréal-Mirabel et de Montréal-Dorval constitue également un atout pour la région aux plans du tourisme et du commerce international. La proximité du port de Montréal et du vaste réseau ferroviaire qui s'y rattache facilite également le transport des marchandises dans Lanaudière.

La population active de la région était de l'ordre de 207 000 personnes en 2000⁴. Entre 1999 et 2000, elle a connu une croissance de 7 %, alors que la population active de l'ensemble du Québec n'augmentait que de 1,9 %. Soulignons également que le taux d'activité dans Lanaudière, au deuxième trimestre de l'année 2000, était de 65,9 % alors qu'il était de 63,8 % pour l'ensemble du Québec. Le taux de chômage, durant cette même période, était de 7,2 % dans la région contre 8,5 % pour le Québec⁵.

L'économie de Lanaudière se caractérise notamment par l'importance des secteurs primaire et secondaire. En effet, en 2000, les emplois dans ces deux secteurs d'activités constituaient 32 % des 192 300 emplois de la région, alors qu'ils ne représentaient que 26 % des emplois à l'échelle du Québec. Les principales activités du secteur primaire sont l'exploitation forestière, dans les grandes forêts du nord du territoire, et l'agriculture, concentrée dans le sud de la région. L'activité minière⁶, pratiquée par 25 entreprises, est pour sa part étroitement liée aux matériaux de construction, soit le ciment, la chaux, la pierre, le sable et le gravier. Enfin, le secteur tertiaire, constitué principalement de services reliés au commerce, à la santé, à l'éducation, au loisir et au tourisme, est moins développé dans la région que dans l'ensemble de la province, avec 68 % des emplois contre 74 % pour le Québec.

⁴ Institut de la statistique du Québec, <http://www.infostat.gouv.qc.ca/iq/section8>.

⁵ Institut de la statistique du Québec, <http://www.infostat.gouv.qc.ca/iq/section8>.

⁶ Service de la recherche en économie minière, *L'industrie minière du Québec-2000*, ministère des Ressources naturelles.

CARTE 1
TERRITOIRE D'ÉTUDE

En ce qui concerne les activités touristiques, la région de Lanaudière est relativement peu développée si on la compare à d'autres régions administratives du Québec⁷. L'examen des principaux indicateurs permet en effet de constater que Lanaudière se classe entre le 10^e et le 12^e rang des 19 régions touristiques du Québec pour le volume des touristes, le nombre de nuitées et les dépenses effectuées par les touristes (voir tableau 1).

TABLEAU 1
INDICATEURS TOURISTIQUES – 1999

Indicateurs	Lanaudière	Part de Lanaudière au Québec	Rang de Lanaudière parmi les régions touristiques
Volume des touristes	750 000	3,5 %	10 ^e
Nuitées	2 120 000	3,3 %	11 ^e
Dépenses des touristes	93 000 000 \$	2,1 %	12 ^e

Source : Tourisme Québec, *Le tourisme au Québec en bref*, 1999.

La région possède un fort potentiel récréotouristique. On y trouve des espaces naturels en abondance, dont d'immenses forêts, des paysages attrayants et plusieurs éléments culturels et patrimoniaux intéressants. La région est notamment reconnue pour la pratique de la motoneige, celle de la villégiature, avec plus de 17 000 chalets⁸, et le Festival de Lanaudière, un festival axé principalement sur la musique classique.

Dimension économique

B – LE TERRITOIRE PUBLIC

La principale activité sur le territoire public est liée à la forêt. Des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) couvrent la quasi-totalité de ce territoire. Treize entreprises de transformation du bois de Lanaudière y bénéficient d'un approvisionnement dans les aires communes 062-01 et 062-02. Ces entreprises transforment à elles seules 72 % du volume total autorisé pour les 49 entreprises de transformation du bois de Lanaudière. Cinq usines situées à l'extérieur de la région détiennent également des CAAF dans ces aires communes.

Le territoire public de Lanaudière compte également près de 1 250 baux de villégiature privée octroyés par le MRNFP, des terrains de camping, une multitude de sentiers et diverses activités récréotouristiques. On y retrouve aussi quelques abris sommaires.

⁷ Desjardins Marketing Stratégique, *Plan de développement de l'offre touristique*, Rapport d'étape, Tourisme Lanaudière, Vanier, 13 novembre 2001, 233 p.

⁸ *Sommaire des rôles d'évaluation municipale - 2000*, Données du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, octobre 2001.

Depuis quelques années, le développement touristique s’y s’accroît. Mentionnons, par exemple, la construction de plusieurs hôtels et auberges au réservoir Taureau, dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, et la création par le gouvernement du Québec de quatre parcs régionaux dans la MRC de Matawinie.

La région compte 19 pourvoies avec droits exclusifs, quatre zecs et deux réserves fauniques (Rouge-Matawin et Mastigouche)⁹ principalement situées au centre de la MRC de Matawinie. Ces territoires fauniques structurés occupent une superficie de l’ordre de 4 000 km², soit 40 % du territoire public de Lanaudière. Les zecs et les pourvoies avec droits exclusifs de Lanaudière sont celles qui subissent les plus fortes pressions de chasse et de pêche au Québec.

En ce qui a trait au réseau routier, notons que les axes est-ouest devront faire l’objet d’améliorations dans la partie nord du territoire public afin d’y donner un meilleur accès à partir des régions voisines de la Mauricie et des Laurentides.

Dimension sociale

A – LA RÉGION

Le territoire municipalisé occupe 45 % de la région, soit 6 120 km². Il comprend six MRC et 60 municipalités.

Avec l’étalement urbain, les MRC situées à proximité de Montréal et de Laval, particulièrement celles des Moulins et de L’Assomption, ont connu une très forte croissance de leur population. Elles constituent maintenant des banlieues de la région métropolitaine.

La population de la région de Lanaudière a connu une très forte croissance au cours des dernières décennies, passant de 212 900 personnes en 1976 à 388 495 personnes en 2001¹⁰ (voir graphique 2). Cette hausse de 82 % représente cinq fois la croissance de 16 % enregistrée pour l’ensemble du Québec durant cette même période.

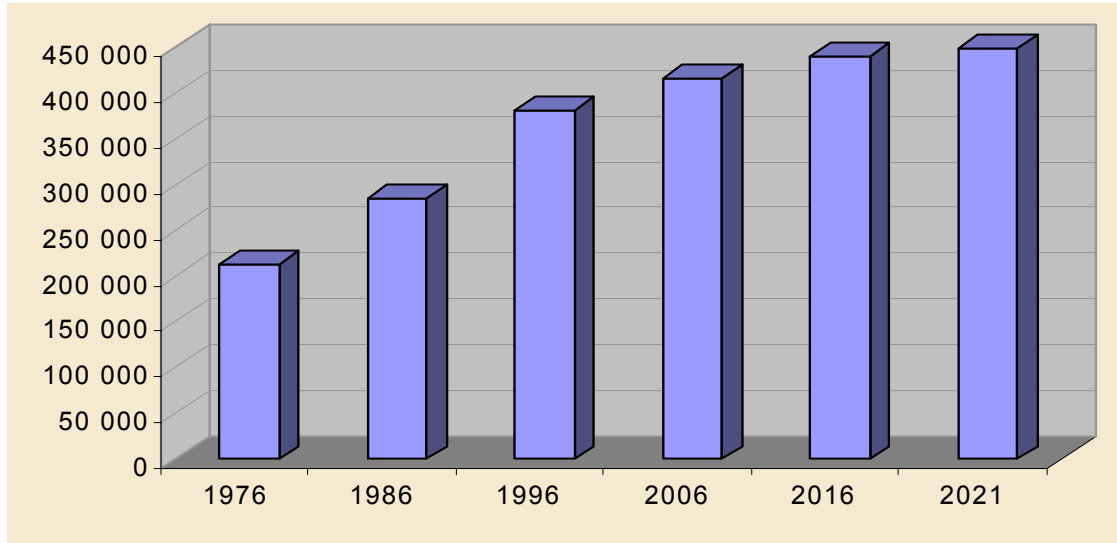
Selon des prévisions effectuées par l’ISQ¹¹, la population de Lanaudière pourrait atteindre 449 000 personnes en 2021. Si ces prévisions démographiques se confirment, le poids démographique de la région de Lanaudière, par rapport au Québec qui s’est accru de 3,4 % en 1976 à 5,2 % en 1996, sera alors de 5,8 %.

⁹ Sur les 19 pourvoies, 15 sont intégralement situées dans la région administrative de Lanaudière. Les réserves Rouge-Matawin et Mastigouche se prolongent respectivement dans les régions des Laurentides et de la Mauricie.

¹⁰ Institut de la statistique du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/regiojnal/203.htm>, Recensement du Canada, 2001.

¹¹ Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/perspectives_demo/pers96-2021/net2.htm.

GRAPHIQUE 2
ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES – 1976 À 2021



Source : Institut de la statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Notons cependant que la croissance démographique que connaît la région n'est pas répartie également sur le territoire. Les MRC situées à proximité de Montréal et de Laval enregistrent des gains plus élevés que les autres MRC et cette situation devrait se poursuivre, selon les prévisions de l'ISQ (voir tableau 2).

TABLEAU 2
PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES PAR MRC – 1996 À 2001

MRC \ Année	1996	2001	2006	2011	2016	2021	Variation 1996-2021
MRC D'Autray	38 200	39 600	40 900	42 000	43 000	44 000	15,0 %
MRC Joliette	53 700	55 000	55 800	56 500	57 000	57 100	6,0 %
MRC L'Assomption	104 000	107 500	110 200	112 400	114 000	115 100	10,7 %
MRC Les Moulins	105 200	114 600	121 400	127 200	132 200	136 800	30,0 %
MRC Matawinie	42 000	45 000	46 600	47 800	48 800	49 800	18,5 %
MRC Montcalm	38 800	40 000	41 700	43 400	45 000	46 600	20,0 %
Région de Lanaudière	381 900	401 700	416 600	429 300	440 000	449 400	17,7 %

Source : Institut de la statistique du Québec,
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/perspectives_demo/pers96-2021/net2.htm pers/

Dimension sociale

B – LE TERRITOIRE PUBLIC

La superficie totale de la région de Lanaudière est de 13 500 km². Le territoire public, situé principalement dans le nord, occupe 76 % de cette superficie, soit 10 250 km².

Les terres publiques intramunicipales couvrent une superficie de 2 860 km², soit 28 % du territoire public. Aucune entente de délégation de gestion des lots publics intramunicipaux libres de droits forestiers n'est encore en vigueur dans la région. Ce potentiel de délégation est de l'ordre de 80 km². Quant au territoire non organisé de Lanaudière, il occupe une superficie de 7 380 km², soit 55 % de la région. L'ensemble de ce TNO est administré par la MRC de Matawinie.

La région administrative de Lanaudière compte une réserve indienne, celle de Manawan. Sa communauté Attikamek, d'environ 1 500 personnes, perpétue les traditions et le mode de vie typique de cette culture. La clientèle intéressée par les cultures autochtones étant en forte croissance, la présence de cette communauté pourrait constituer un atout important dans le développement touristique de la région. Située dans un milieu encore naturel, la réserve Manawan représente en effet le seul territoire de ce type à proximité de la grande région de Montréal.

Dimension environnementale

A – LA RÉGION

La région de Lanaudière offre une grande diversité d'espèces et d'habitats fauniques, représentatifs de la majorité des écosystèmes du Québec, soit le fleuve, les lacs et les rivières, la plaine, le piémont et le plateau laurentien.

Le milieu terrestre offre, au nord, des habitats très vastes abritant notamment l'ours noir et l'orignal. Le cerf de Virginie fréquente davantage le piémont, où des conditions climatiques plus clémentes et des plateaux agricoles entourés d'espaces forestiers lui offrent abri et nourriture.

Les milieux aquatique et humide, particulièrement ceux du fleuve Saint-Laurent et des archipels, présentent des sites propices au frai et à la croissance d'une grande diversité d'espèces de poissons – on en compte plus de 80 espèces au lac Saint-Pierre. La faune ailée y vit également en abondance.

En montagne, les lacs abritent des poissons d'eau froide, comme l'omble de fontaine et le touladi, mais aussi plusieurs espèces d'eau fraîche tels l'achigan à petite bouche, le doré jaune et le grand brochet. Le piémont se caractérise par la présence d'espèces de salmonidés ensemencées, comme la truite arc-en-ciel et la truite brune, ou d'espèces d'eau fraîche et chaude, comme le grand brochet.

La région possède un relief varié, des peuplements de feuillus et de nombreux cours d'eau qui contribuent à créer des paysages attrayants pour les touristes. La plaine se démarque par son profil légèrement incliné vers le fleuve et ses paysages agricoles. Elle ne comporte pas de plans d'eau significatifs mais, plus au nord, la région compte 266 plans d'eau de plus de 20 ha, dont 11 lacs de plus de 1 000 ha. Le piémont, légèrement accidenté, se caractérise par des chutes et des cascades, tandis que le massif du mont Tremblant présente un relief de collines et de monts dont les sommets peuvent atteindre 800 mètres d'altitude.

Dimension environnementale

B – LE TERRITOIRE PUBLIC

Le territoire public de Lanaudière regorge d'attrait naturels. À elles seules, les forêts publiques couvrent 77 % de la région¹². Le territoire public contient également de grands réservoirs, soit le lac Kempt et une partie du réservoir Taureau, la majorité des plans d'eau et les principaux massifs montagneux de la région. La faune et ses habitats constituent également une trame naturelle importante du territoire et y donnent lieu à de multiples activités telles que la chasse, la pêche, le piégeage, l'interprétation et l'observation de la nature.

Les principales aires protégées de la région se situent sur le territoire public. En effet, le parc national du Mont-Tremblant, dont la superficie dans la région est de plus de 800 km², représente 7,9 % du territoire public de Lanaudière et 6 % de la superficie totale de la région. Le territoire compte également la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie ainsi que quelques habitats fauniques protégés, dont deux héronnières situées dans le parc national du Mont-Tremblant.

Plusieurs tributaires du lac Kempt et du réservoir Taureau, qui offrent des voies migratoires et des sites de reproduction à certaines espèces, constituent des milieux sensibles ou exceptionnels. La région compte également une cinquantaine de lacs à touladis.

1.2.2 *Contexte de planification*

Le contexte actuel dans Lanaudière est particulièrement favorable à la planification des activités récréotouristiques sur le territoire public. En effet, cette industrie est en pleine croissance non seulement dans toute la région, mais également au Québec¹³ et partout dans le monde. D'ores et déjà, il s'agit de la première industrie mondiale et on prévoit, d'ici 2010, une croissance de 76 % du nombre de touristes étrangers¹⁴.

¹² Ministère des Ressources naturelles, <http://wnet.mrn/3/30/302/lanaud/terre14.asp>.

¹³ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Québec, 2000.

¹⁴ Tourisme Québec, *Résumé de la politique de développement touristique*, Québec, 2001.

Disposant de plusieurs atouts favorables¹⁵, le Québec est bien positionné pour s'attirer une bonne part de ce marché. La Stratégie de marketing pour la période 2000-2005¹⁶ élaborée par Tourisme Québec identifie d'ailleurs huit produits prioritaires pour l'ensemble du territoire québécois, soit le circuit touristique, le séjour urbain, le séjour de villégiature, le ski alpin, le séjour de chasse et pêche, la motoneige, l'aventure en plein air et les voyages de congrès et d'affaires. Comme bon nombre de ces produits se retrouvent dans Lanaudière, les efforts de marketing de Tourisme Québec ciblés sur ces produits avantageront la région.

L'offre d'activités de plein air devrait connaître un fort développement au cours des prochaines années, comme en témoigne le Plan de développement de l'offre touristique de Tourisme Lanaudière. Ce plan prévoit notamment de :

- ✓ Développer la région en fonction de trois pôles majeurs : l'aventure de plein air, les événements musicaux et le fleuve Saint-Laurent. Les activités de plein air privilégiées sont, entre autres, la motoneige, le VTT, la randonnée en traîneaux à chiens et la randonnée pédestre.
- ✓ Développer les circuits d'aventure en motoneige et consacrer la région comme chef de file en ce domaine en y accentuant les activités et services liés à la pratique de ce sport.
- ✓ Favoriser les expériences de découverte associées à la pratique du VTT dans des sentiers motorisés et mettre en place un modèle d'aménagement de cette activité.
- ✓ Développer, structurer et stimuler l'hébergement de tourisme de villégiature de milieu et haut de gamme.
- ✓ Structurer et organiser les produits d'appoint de manière à mieux les relier aux produits d'appel.

Les activités de plein air feront aussi l'objet d'un important développement au cours des prochaines années dans les parcs nationaux et les réserves fauniques gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le plan directeur du parc national du Mont-Tremblant¹⁷, adopté en 2000, contient notamment des projets qui mettent l'accent sur le développement d'activités comme le vélo, la randonnée, le canot-camping, l'observation de la nature et la découverte des paysages. Les plans de mise en valeur des réserves fauniques de Rouge-Matawin et Mastigouche pour 2000-2005 privilégient également le développement d'activités comme la randonnée pédestre et l'observation de la nature qui créent un impact récréotouristique et des retombées économiques.

¹⁵ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005, Grandes tendances de la demande touristique*, Québec, 2000.

¹⁶ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Québec, 2000.

¹⁷ Sépaq, *Plan directeur du Parc du Mont-Tremblant*, 2000.

Plusieurs autres projets vont dans la même direction. Ainsi Faune Québec a déposé un plan de développement régional associé aux ressources fauniques qui devrait stimuler le développement récréotouristique par une amélioration de l'accès à la ressource faunique et la mise en valeur des plans d'eau.

Les zecs de la région ont aussi réalisé des plans de développement récréotouristique visant à développer les activités de plein air, l'interprétation de la nature, le camping et la villégiature privée. De plus, un Plan de développement touristique pour Manawan et le lac Kempt, réalisé en 1998, propose un développement axé sur l'écotourisme et qui reflète l'harmonie entre l'être humain et la nature selon le mode de vie ancestral et la spiritualité de la nation autochtone.

Enfin, dans son projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR) déposé en mars 1997, la MRC de Matawinie attribue un rôle important aux activités récréatives dans le développement du territoire public. La MRC entend notamment développer le récréotourisme autour du réservoir Taureau et des lacs Légaré, Cousineau-Villiers-Jeantot, Devenyns, Moyre-Chavannes-Castelveyre et Troyes. Elle souhaite cependant consolider les développements de villégiature existants avant d'ouvrir de nouveaux lacs au développement.

CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE

2.1 Situation actuelle du récrétourisme dans la région

En 1999, Lanaudière a accueilli près de 750 000 touristes, ce qui la place au 10^e rang des 19 régions touristiques du Québec. Les dépenses effectuées dans la région par les touristes s'élevaient, en 1999, à 93 millions de dollars et le nombre de nuitées à 2 120 000 (voir tableau 3). La villégiature y occupe une place importante et on y comptait, en 2000, près de 17 000 chalets, soit 10 % des chalets du Québec.

La clientèle touristique de Lanaudière provient de quatre marchés géographiques : Québec, reste du Canada, nord-est des États-Unis et Europe. 83 % de cette clientèle est québécoise, 9 % ontarienne et 5 % vient d'outre-mer.

Située au centre et au nord de la région, la MRC de Matawinie occupe les trois quarts du territoire et comprend la majorité des terres publiques. Cette MRC est la plus développée en matière de tourisme et accueille 70 % des Québécois qui visitent la région. Ses nombreux attraits en font une destination d'aventure, de plein air et de nature¹⁸. Dans le sud de la région, par contre, l'activité touristique est modérée ou faible, particulièrement à proximité de la région montréalaise.

**TABLEAU 3
PORTRAIT TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE**

Origine	Nombre de touristes (000)			Nuitées (000)			Dépenses (M\$)		
	1997	1998	1999	1997	1998	1999	1997	1998	1999
Québec	619	706	626	n. d.	1 657	1 699	82	61	56
Autres provinces	10	32	71	n. d.	116	195	3	6	16
États-Unis	15	15	20	n. d.	32	60	2	2	6
Autre pays	26	17	34	n. d.	85	166	12	8	15
Total	670	769	750	n. d.	1 890	2 120	100	77	93
Variation 97/99	+11,9 %			+12,2 %			- 7 %		

Source : *Le tourisme au Québec en bref*, Tourisme Québec, 1997, 1998, 1999, 2000.

¹⁸ Desjardins Marketing Stratégique, *Plan de développement de l'offre touristique*, Tourisme Lanaudière, Vanier, 13 novembre 2001, 233 p.

Depuis plusieurs années, divers intervenants de la région de Lanaudière œuvrent au développement d'un pôle récréotouristique d'envergure dans la MRC de Matawinie, soit au réservoir Taureau, dont une bonne partie se retrouve dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Ce réservoir, d'une superficie de 95 km² et d'un périmètre de 239 km, est l'un des plus grands plans d'eau de la région de Montréal.

Amorcée en 1992 par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, la réflexion sur le développement du réservoir a suscité au cours des années subséquentes diverses études et analyses et plusieurs propositions et orientations de développement. En 2001, un plan directeur pour la création du parc régional du Lac-Taureau¹⁹ était déposé au gouvernement du Québec et en février 2003, le parc était officiellement reconnu.

Dans toute la région, le territoire public constitue une composante majeure du produit touristique régional et ses attraits et équipements attirent un nombre important de visiteurs. Ainsi le parc national du Mont-Tremblant accueille 420 000 personnes par an. Le territoire compte aussi deux réserves fauniques dans la MRC de Matawinie, soit les réserves Mastigouche, partagée avec la région administrative de la Mauricie, et Rouge-Matawin, partagée avec la région administrative des Laurentides. On trouve également sur le territoire quatre zones d'exploitation contrôlée, soit les zecs Boullé, Collin, des Nymphes et Lavigne, 19 pourvoires avec droits exclusifs et neuf pourvoires sans droits exclusifs. Le tableau 4 donne la superficie des territoires fauniques structurés et leur fréquentation en jours de chasse et de pêche et d'activités de plein air. Il est à noter que ces territoires offrent également toute une panoplie d'activités touristiques.

TABLEAU 4
FRÉQUENTATION DES TERRITOIRES STRUCTURÉS – 1999

Territoires structurés	Jours de chasse et pêche	Jours d'activités de plein air	Superficie totale (Km ²)
4 zecs	51 412	121 817	1735,6
19 pourvoires avec droits exclusifs	97 878	10 603	986,5
2 réserves fauniques	43 398	6 272 (Rouge-Matawin seulement)	1 442,5
Parc national du Mont-Tremblant	5 853 (pêche seulement)	837 666	807
Total	198 541	976 358	4 971,6

Source : Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de Lanaudière, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*.

¹⁹ Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie, *Plan directeur – Parc régional du Lac-Taureau*, 12 juin 2001, 338 p.

2.1.1 *H  bergement*

A – LA R  GION

La r  gion de Lanaud  re poss  de un vaste r  seau d'h  bergement, concentr      pr  s de 60 % dans la MRC de Matawinie²⁰.

Voici les modes d'h  bergement offerts aux visiteurs :

- ✓ **Bases de plein air** : on en compte 26, situ  es principalement dans la MRC de Matawinie. Divers types d'h  bergement y sont offerts tels que chalets, terrains de camping, chambres et dortoirs, pour une capacit   d'accueil totale qui d  passe les 3 000 personnes.
- ✓ **Camping** : en 2000, pr  s de 7 800 emplacements de camping rustique ou am  nag     taient disponibles dans la r  gion. Plus de 400 d'entre eux   taient offerts dans les zecs, 525 dans le parc national du Mont-Tremblant et les r  serves fauniques et plus de 400 emplacements dans une dizaine de pourvoiries. Quelque 6 000 autres emplacements se trouvaient sur 56 terrains de camping commerciaux.
- ✓ **H  tellerie** : la plupart des g  tes, motels, h  tels, auberges et r  sidences de tourisme sont concentr  s dans le centre et le nord de la r  gion. En 2000, 1 477 chambres   taient disponibles dans Lanaud  re dans 73   tablissements h  teliers et 46 g  tes.
- ✓ **Pourvoiries et zecs** : les pourvoiries de la r  gion, situ  es en majorit   dans la MRC de Matawinie, offrent plus de 1 600 unit  s d'h  bergement : chalets, auberges, sites de camping, camps de p  che ou de chasse. Quant aux zecs, on y d  nombre, en plus des emplacements de camping am  nag   ou rustique, environ 500 chalets priv  s.
- ✓ **Vill  giature priv  e** : la r  gion comptait, en 2000, 16 671 chalets ou r  sidences secondaires. Avec ses 11 963 chalets, la MRC de Matawinie contenait 71 % des chalets de la r  gion de Lanaud  re, suivie des MRC D'Au-tray et de Montcalm (voir tableau 5). La tendance observ  e depuis quelques ann  es indique toutefois une diminution du nombre de chalets et une augmentation du nombre de r  sidences permanentes.

²⁰ Desjardins Marketing Strat  gique, *Plan de d  veloppement de l'offre touristique*.

TABLEAU 5
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHALETS PAR MRC ET POUR LE QUÉBEC

Nombre de chalets								
Année MRC	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Matawinie	14 713	14 534	14 743	14 651	14 380	13 544	12 848	11 963
D'Au-tray	2 366	2 334	2 316	2 293	2 150	2 213	2 088	2 080
Montcalm	3 618	3 328	2 655	2 571	2 477	2 188	2 116	1 831
Joliette	754	698	664	647	658	587	581	547
L'Assomption	220	184	171	165	160	142	135	129
Les Moulins	286	237	152	145	138	136	132	121
Lanaudière	21 957	21 315	20 701	20 472	19 963	18 810	17 900	16 671
Québec	192 788	191 623	190 545	188 639	187 686	186 347	184 064	175 545

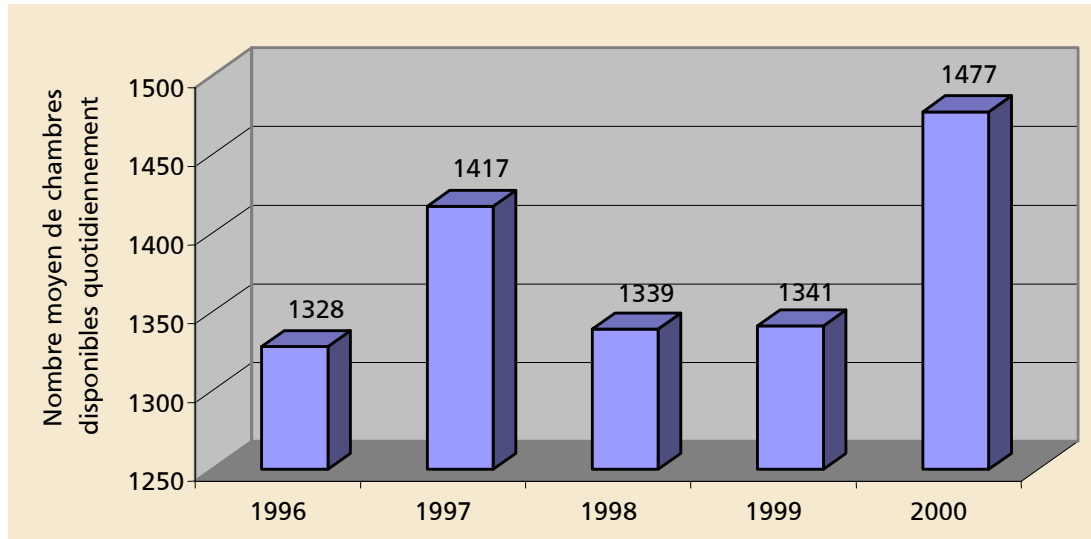
Source : MAMM, *Sommaire du rôle d'évaluation des municipalités* de 1993 à 2000.

En 2000, la région de Lanaudière se situait au 13^e rang parmi les 19 régions touristiques pour le nombre d'établissements hôteliers et au 15^e rang pour le nombre de chambres disponibles quotidiennement²¹. Le graphique 3 présente l'évolution de la situation hôtelière dans la région pour la période 1996-2000. On y constate une augmentation du nombre de chambres disponibles quotidiennement. Le taux d'occupation quotidienne a également augmenté durant cette période, passant de 34,7 % en 1996 à 35,5 % en 2000. Des statistiques plus récentes²² indiquent qu'en 2001, le nombre de chambres d'hôtel a augmenté jusqu'à 1 500, par rapport à 1 477 en 2000, et que le taux d'occupation moyen des chambres a atteint 39,1 %, contre 35,5 % en 2000.

²¹ Tourisme Québec, *L'hôtellerie au Québec en bref*, 2000.

²² Tourisme Québec, *Statistiques touristiques, Le tourisme au Québec en 2001, Bilan et perspectives*, Québec, 2002, 42 p.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DE LA SITUATION HÔTELIÈRE



Source : Tourisme Québec, *L'hôtellerie au Québec en bref*, 2000.

Plusieurs établissements sont situés dans les pôles récrétouristiques de Saint-Michel-des-Saints, au nord de la région, et de Saint-Donat, à l'est. Ces deux municipalités ont une capacité d'accueil de près de 540 unités, soit environ 40 % des unités d'hébergement disponibles dans la région. Certains de leurs établissements sont de qualité supérieure.

Quant au camping, il s'avère un mode d'hébergement majeur dans la région en raison du nombre élevé des emplacements et de leur fort taux d'occupation. Avec ses 60 terrains de camping commercial (voir tableau 6), Lanaudière arrivait, en 2001, au quatrième rang à ce chapitre au Québec. Le centre de la région détient une part importante des terrains de camping répartis sur l'ensemble du territoire. Le sud de la MRC de Matawinie compte environ la moitié des sites de la région et les MRC de Joliette et de Montcalm se partagent les autres. Signalons que Lanaudière est la région au Québec qui accueille, après la Montérégie, la plus grande proportion de campeurs saisonniers, soit près de 90 % de sa clientèle.

TABLEAU 6
NOMBRE DE TERRAINS DE CAMPING

	1998	1999	2000	2001
Nombre de terrains de camping	55	56	56	60
Emplacements totaux disponibles	7 159	7 372	6 851	7 222

Sources : Tourisme Québec, *La fréquentation des terrains de camping en bref, 1999, 2000.*
Tourisme Québec, *Statistiques touristiques, Le tourisme au Québec en 2001, Bilan et perspectives.*

B – LE TERRITOIRE PUBLIC

Sur les terres du domaine de l'État, la villégiature privée et l'hébergement commercial et communautaire sont sous la responsabilité du MRNFP. La région compte au total 1 338 baux. La carte 2 illustre la localisation de ceux qui ont été émis à des fins récréatives. Près de 93 % de ces baux concernent des emplacements de villégiature privée ou d'hébergement communautaire. La villégiature privée constitue en effet le principal mode d'hébergement sur les terres publiques.

La carte 3 présente le nombre de chalets par municipalité et en territoire non organisé. Ce nombre est considérable, principalement dans la MRC de Matawinie. Plus de 1 200 baux (TNO) de villégiature privée sont émis sur le territoire public de la région de Lanaudière, la plupart concentrés dans cette même MRC. Un peu plus de 800 se situent dans le TNO, les autres se situant dans le territoire municipalisé.

De plus, lors de la mise en œuvre du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) de Lanaudière²³, le Ministère a offert, de 1993 à 2000, 408 emplacements de villégiature privée dans 16 secteurs de développement répartis dans sept municipalités de la MRC de Matawinie. Des emplacements ont également été offerts sur cinq plans d'eau afin d'en consolider le développement.

Le camping est également en croissance sur le territoire public. Entre 1995 et 1998, 193 emplacements de camping communautaire se sont ajoutés à ceux déjà existants²⁴. Selon les partenaires du MRNFP, la demande pour de nouveaux terrains, et particulièrement pour le camping communautaire, est considérable dans presque toute la région. En conséquence, le parc national du Mont-Tremblant, les réserves fauniques et surtout les quatre zecs de la région souhaitent ajouter de nouveaux emplacements à leurs installations actuelles.

²³ MRN, *Plan régional de développement de la villégiature de Lanaudière, Bilan 1993-2000 et orientations régionales*, Direction régionale de la gestion du territoire public de Montréal, Montréal, mai 2001, 43 p.

²⁴ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Québec, 2000.

CARTE 2
BAUX À DES FINS RÉCRÉATIVES

CARTE 3
NOMBRE DE CHALETS PAR MUNICIPALITÉ ET TNO

La carte 4 présente la localisation et le nombre des emplacements de camping dans les territoires fauniques structurés, à l'exception des pourvoies avec ou sans droits exclusifs.

Enfin, l'hébergement de nature commerciale est lui aussi en hausse depuis quelques années. En témoigne notamment la construction de plusieurs hôtels et auberges autour ou à proximité du réservoir Taureau : l'Auberge du lac Taureau, l'Auberge de la Matawinie, le Domaine du Lac Toro, l'Auberge CanadAventure et l'Auberge Kan-à-Mouche.

2.1.2 *Plein air*

A – LA RÉGION

Le réseau hydrographique de la région se caractérise par de nombreux lacs et rivières, un réseau de plages publiques et de grands plans d'eau tels que le lac Archambault, le réservoir Taureau et le lac Kempt. Ce milieu naturel diversifié a favorisé la pratique d'activités de plein air et fait de la motoneige, du motoquad et de la villégiature des produits importants dans Lanaudière. À cet égard, le développement de l'offre touristique suit deux grandes tendances, à savoir les activités motorisées et les activités à caractère environnemental telles que l'écotourisme, l'agrotourisme et le cyclotourisme²⁵.

On note une grande concentration des activités de plein air dans la MRC de Matawinie qui est de loin l'entité territoriale la plus importante au niveau récréotouristique dans la région de Lanaudière, et qui constitue un pôle d'attraction pour les activités de plein air.

Les principales activités de plein air de la région sont :

- ✓ **Activités nautiques** : Lanaudière offre de nombreuses possibilités de pratique de ces activités. Le canot et le kayak peuvent être pratiqués dans certaines bases de plein air, les parcs et les réserves fauniques de la région, notamment sur la rivière L'Assomption et la rivière Matawin.
- ✓ **Escalade** : sept entreprises, dont la plupart sont des centres de plein air, offrent des activités d'escalade.
- ✓ **Équitation** : dans la région, cette activité se pratique de plus en plus dans des sentiers multifonctionnels, jumelée à d'autres activités comme la marche et le vélo. Six centres équestres se retrouvent dans la région.
- ✓ **Ski alpin et planche à neige** : le mont Garceau, à Saint-Donat, et le centre de ski Val-Saint-Côme, à Saint-Côme, offrent aux amateurs des dénivelés verticaux de 305 mètres, les plus grands au Québec après ceux du mont Tremblant. Il existe aussi le centre de ski La Réserve à Saint-Donat et celui de Montcalm à Rawdon.

²⁵ Desjardins Marketing Stratégique, *Plan Marketing 2000-2003, Région touristique de Lanaudière, Rapport final*, Vanier, 2000, 88 p.

- ✓ **Golf** : on dénombre 12 terrains de golf dans Lanaudière, dont la plupart se trouvent dans le sud de la région.
- ✓ **Cyclisme et vélo de montagne** : ce sport se pratique sur plusieurs pistes cyclables dans le sud de la région et dans certains centres de plein air, réserves fauniques et parcs. Le circuit de la Route verte est également présent sur le territoire.
- ✓ **Ski de fond** : avec plus de 300 kilomètres de sentiers de ski de fond, la région est une destination de choix pour cette activité. Les sentiers sont répartis dans les centres de plein air, les clubs de ski de fond, les parcs et les réserves.
- ✓ **Raquette** : près de 13 entreprises offrent la pratique de cette activité.
- ✓ **Motoneige** : Lanaudière est depuis plusieurs années l'une des régions les plus convoitées pour la pratique de ce sport. Un réseau bien structuré composé de sentiers trans-Québec, de sentiers régionaux et de sentiers locaux dessert la totalité du territoire. Au total, la région compte environ 2 300 km de sentiers de motoneige, soit 6,9 % du réseau québécois. Utilisés en moyenne de la mi-novembre à la mi-avril, ces sentiers sont balisés et entretenus par 23 clubs de motoneige. Les municipalités de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints ainsi que le territoire qui s'étend jusqu'à la limite nord de la région sont réputés pour la qualité de leurs sentiers et leurs nombreuses infrastructures au service des motoneigistes.
- ✓ **VTT** : la région est également réputée pour son réseau structuré de sentiers de véhicule tout terrain (VTT). Depuis quelques années, la pratique de cette activité de loisir génère un impact économique croissant. Durant la saison estivale, les sentiers de motoneige du nord de la région deviennent disponibles pour la pratique du motoquad, tandis qu'au sud et au centre de la région les sentiers sont ouverts à l'année. Le motoquad est également considéré comme un produit qui prendra de plus en plus d'ampleur dans le futur.
- ✓ **Randonnée pédestre** : peu connue des randonneurs, la région offre pourtant 15 réseaux de sentiers pédestres totalisant 383 kilomètres²⁶. Ces sentiers se trouvent dans plusieurs bases de plein air et réserves fauniques ainsi que dans le parc national du Mont-Tremblant. Le sentier national passe dans Lanaudière et permet de relier les régions des Laurentides et de la Mauricie.
- ✓ **Observation de la faune** : malgré le grand potentiel de la région pour cette activité, celle-ci y est encore peu développée. Seulement trois organisations du sud de la région offrent des possibilités à cet égard. Ce sont la halte migratoire de Saint-Barthélemy, gérée par la Société de conservation de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé, où l'on peut observer la sauvagine en migration, l'île du Milieu, gérée par la Société de conservation et de recherche de Berthier et de ses îles, où l'on peut observer diverses espèces d'oiseaux, et la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, gérée par la bande à Bonn'Eau et dont le but principal est de faire connaître et de protéger un écosystème unique dans la région.

²⁶ Zins Beauchesne et associés, *La randonnée pédestre au Québec*, mars 2001.

CARTE 4
EMPLACEMENTS DE CAMPING DANS LES TERRITOIRES STRUCTURÉS

B – LE TERRITOIRE PUBLIC

Les attraits naturels abondent sur le territoire public, particulièrement dans les pourvoiries avec droits exclusifs et les territoires structurés des parcs, réserves fauniques et zecs.

Le potentiel de développement récréotouristique des vastes espaces du nord est très intéressant, bien que l'accessibilité en soit limitée. Avec ses nombreux plans d'eau et la qualité de ses paysages, le territoire libre du corridor reliant le lac Kempt au réservoir Taureau en passant par le lac Villiers renferme une multitude de potentiels récréotouristiques encore inexploités.

Les territoires structurés présents dans Lanaudière sont tous situés à proximité des routes d'accès. La clientèle montréalaise peut ainsi y accéder en moins de deux heures. La Route 131 regroupe, le long de son parcours, les portes d'entrée de la majorité des services reliés aux activités de plein air, de chasse et de pêche. Au nord de Saint-Michel-des-Saints, les chemins forestiers permettent d'accéder au territoire public libre de la région ainsi qu'à certaines zecs.

Toutefois, pour favoriser le développement récréotouristique sur l'ensemble du territoire, il faudra améliorer les axes est-ouest du réseau routier dans le centre nord de la région. Le plan de transport de Lanaudière²⁷ privilégie cette solution afin de favoriser les circuits touristiques et d'assurer une meilleure liaison avec les régions des Laurentides et de la Mauricie. Il faudra également revoir la signalisation touristique sur le territoire et faire en sorte que les axes nord-sud du centre de la région puissent mieux répondre à l'achalandage des fins de semaine. Quant à l'accès aux plans d'eau du nord de la région, il conviendra de l'améliorer en y aménageant davantage de quais et des rampes de mise à l'eau.

D'autre part, la partie nord du territoire regroupe un grand nombre de territoires structurés offrant des produits touristiques réputés. On y trouve notamment le parc national du Mont-Tremblant, aujourd'hui considéré comme un site exemplaire en matière d'écotourisme, et deux réserves fauniques, soit la réserve Mastigouche et la réserve Rouge-Matawin (voir tableau 7). En incluant les 807 km² du parc situés dans la région de Lanaudière, ces territoires totalisent 4 971 km².

L'achalandage dans les territoires structurés est considérable. Ainsi, pour l'année 2001, le parc national du Mont-Tremblant a attiré 272 932 visiteurs par les trois portes situées du côté de Lanaudière, la réserve faunique Rouge-Matawin environ 12 400 personnes/jours par la porte d'entrée de Saint-Michel-des-Saints, et la réserve de Mastigouche de 30 000 à 33 000 personnes/jours par les portes d'entrée de Saint-Zénon et de Mandeville²⁸.

²⁷ Ministère des Transports, *Plan de transport de la région de Lanaudière*, Laval, 2000, 65 pages et annexes.

²⁸ Société des établissements de plein air du Québec.

TABLEAU 7
PRODUITS TOURISTIQUES OFFERTS
DANS LE PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT ET LES RÉSERVES FAUNIQUES

Activités	Parc national du Mont-Tremblant	Réserve faunique Mastigouche	Réserve faunique Rouge-Matawin
Randonnée à skis (courte)	✳	✳	
Randonnée à skis (longue)	✳	✳	
Randonnée à skis (hors piste)		✳	
Motoneige		✳	✳
Ski alpin			
Randonnée à raquettes	✳		
Villégiature d'hiver		✳	✳
Camping d'hiver	✳		
Randonnée pédestre	✳	✳	✳
Canot-camping	✳	✳	✳

Source : Sépaq, *Parcs Québec et réserves fauniques*, www.sepaq.com

Quant aux zecs et aux pourvoiries de la région, leurs territoires sont de petites superficies par rapport à ceux de l'ensemble du Québec. En effet, la superficie moyenne des zecs de la région s'élève à 434 km², alors que la moyenne provinciale est de 774 km². Pour ce qui est des pourvoiries avec droits exclusifs, leur superficie moyenne est de 88 km², contre 126 km² pour la moyenne du Québec²⁹.

Les territoires des zecs et des pourvoiries avec droits exclusifs contiennent de nombreux attraits naturels au potentiel récréatif encore inexploité. Depuis quelques années cependant, les pourvoiries ont élargi leur éventail d'activités, surtout dans l'offre de tourisme estival et hivernal. Elles ont également rehaussé la qualité de leurs installations pour satisfaire la clientèle. Les pourvoiries se sont ainsi approprié une part du marché des activités de plein air et d'aventure motorisée : randonnée pédestre, canot, raquette, ski de fond, motoneige, etc. Malgré cela, la grande majorité de leurs clients demeurent les chasseurs et les pêcheurs. Quant

²⁹ Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de Lanaudière*, 2002.

aux zecs de Lanaudière³⁰, elles ont déposé des plans de développement qui favorisent l'émergence d'activités récréatives diversifiées sur leur territoire et encouragent la complémentarité des usages.

La pression de chasse et de pêche dans les pourvoiries avec droits exclusifs et les zecs est importante (voir tableau 8). Entre 1995 et 1999, cette pression a subi une chute dans les zecs, tandis qu'elle augmentait dans les pourvoiries avec droits exclusifs. En 1999, la pression de chasse et de pêche régionale était de l'ordre de 26 jours/km² dans les zecs, alors qu'elle n'était que de 16,5 jours/km² pour l'ensemble du Québec, et de 76 jours/km² dans les pourvoiries, contre 16,4 jours/km² pour l'ensemble du Québec.

TABLEAU 8
PRESSION DE CHASSE ET DE PÊCHE DANS LES ZECs ET LES POURVOIRIES

Territoire faunique Année	Fréquentation Jours chasse et pêche		Pression Nombre jours/km ²	
	Zec	Pourvoiries avec droits exclusifs	Zec	Pourvoiries avec droits exclusifs
1995	54 979	51 913	31,7	52,6
1996	50 025	64 655	28,8	65,5
1997	47 015	68 798	27,1	69,7
1998	48 502	72 640	27,9	73,6
1999	45 157	74 967	26,0	76,0

Source : Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de Lanaudière, 2001.

Quant aux sentiers récréatifs, leur mise en valeur fait l'objet de nombreuses demandes de la part d'intervenants locaux et régionaux. Le territoire public constitue en effet un milieu naturel exceptionnel pour la pratique d'activités comme le cyclisme, la marche, l'équitation, la motoneige, le ski de fond et le VTT. Cependant, une vision globale du développement des réseaux de sentiers récréatifs sera nécessaire afin de consolider les acquis, éviter la multiplication des réseaux et maximiser leur utilisation. Ainsi il serait approprié de lier les sentiers aux attraits naturels, patrimoniaux et archéologiques du territoire ainsi qu'aux activités récréatives et aux services offerts. Des orientations relatives au développement des sentiers sur les terres du domaine de l'État, devraient permettre d'assurer une uniformité nationale à la planification des réseaux et à l'émission des droits relatifs aux sentiers récréatifs.

³⁰ Zecs de Lanaudière, *Plan de développement récrétouristique de la zec Lavigne, Saint-Félix-de-Valois*, avril 2001, 147 p.

2.1.3 *Culture et patrimoine*

A – LA RÉGION

La culture et le patrimoine sont considérés comme des produits en émergence dans la région, notamment par Tourisme Lanaudière. Le développement culturel y demeure toutefois inégal, les équipements et activités culturels étant concentrés au sud et au centre de la région.

Plusieurs lieux ou événements permettent de découvrir la diversité culturelle et patrimoniale de Lanaudière, tels des sites historiques, des musées, des galeries d'art, des centres d'artisanat, des théâtres d'été, des festivals et des concerts symphoniques de plein air. Ainsi la ville de Joliette est l'hôte d'un des plus importants festivals de musique classique au Canada, le Festival international de Lanaudière, qui a accueilli plus de 48 000 personnes en 2001. Le sud de la région est également doté d'un patrimoine architectural d'envergure et possède plusieurs bâtiments historiques reconnus.

B – LE TERRITOIRE PUBLIC

Les attraits culturels et patrimoniaux qui se retrouvent sur le territoire public sont limités en nombre, relativement éloignés des marchés et peu développés. C'est le cas notamment du patrimoine archéologique amérindien dont on trouve des vestiges dans une vingtaine de sites ou de secteurs, les principaux étant le lac Long, le lac Kempt et la baie Morialice. Ces endroits sont peu connus, peut-être à cause de leur accessibilité restreinte.

2.2 *Potentiel récréotouristique de la région*

A – LA RÉGION

Certains des produits les plus recherchés par les touristes au Québec constituent déjà des points forts de la région : villégiature, chasse et pêche, motoneige, aventure de plein air. Ce potentiel se concentre surtout dans le centre et le nord de la région, dans la MRC de Matawinie, alors que la partie sud du territoire possède une vocation agricole, industrielle et résidentielle.

Reconnaissant le potentiel récréotouristique élevé de la région, les intervenants de Lanaudière se sont donné des outils de développement, tels que le Plan de développement de l'offre touristique, réalisé par Tourisme Lanaudière, et ont mis de l'avant divers projets comme les parcs régionaux.

B – LE TERRITOIRE PUBLIC

Compte tenu de sa vaste étendue, le territoire public présente des possibilités de développement récréotouristique d'envergure (voir carte 5).

Le réservoir Taureau présente un potentiel de développement récréotouristique très élevé, notamment en raison de l'attrait qu'il exerce auprès des amateurs d'activités de plein air. Ce territoire attire déjà une clientèle d'origine internationale et cette vocation devrait s'accroître car les emplacements riverains du réservoir peuvent accueillir de nouveaux complexes récréotouristiques.

CARTE 5
TERRITOIRES À POTENTIEL RÉCRÉATIF

Plusieurs lacs situés sur les terres publiques, en territoire municipalisé, disposent encore d'espaces pouvant accueillir des chalets. La MRC de Matawinie, dans son projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR), entend consolider les développements existants avant d'ouvrir de nouveaux lacs au développement. Les zecs de la région envisagent aussi de consolider la villégiature sur leur territoire. De plus, les TNO de la MRC de Matawinie disposent de très nombreux lacs et cours d'eau non développés pouvant accueillir un nombre élevé de chalets.

Le vaste territoire public offre également un potentiel encore inexploité pour les activités de plein air, que ce soit dans les zecs ou au nord du réservoir Taureau. Il faudra cependant veiller à ce que le développement d'infrastructures et d'équipements récréotouristiques s'y harmonise à l'exploitation de la ressource forestière et à la conservation de la faune.

Le potentiel du territoire public est également élevé en matière d'écotourisme. La présence d'écosystèmes forestiers exceptionnels et d'une grande diversité de peuplements forestiers et d'habitats fauniques favorise le développement d'activités dans ce créneau peu exploité jusqu'à maintenant.

Quant aux attraits culturels et patrimoniaux du territoire public, leur nombre limité restreint les possibilités de développement de ce secteur. Les sites les plus intéressants à cet égard sont situés près de la baie de la Bouteille et les vestiges de l'ancien village de Saint-Ignace-du-Lac dans le secteur du réservoir Taureau. Notons que les sites archéologiques, situés loin des marchés, ne font pas l'objet de mise en valeur.

2.3 Synthèse

La synthèse qui suit met en lumière les axes forts de la situation actuelle du récrétourisme dans Lanaudière et ceux qui nécessitent des améliorations.

Axes forts

Situé à proximité du vaste bassin de population de Montréal, le territoire public de Lanaudière occupe une grande partie de la région et est relativement accessible. Son relief, propice au développement du récrétourisme, recèle des plans d'eau importants et une grande diversité faunique et floristique. Le territoire public contribue fortement au récrétourisme régional et son offre touristique est en développement. Il offre de nombreux territoires fauniques structurés, des activités de plein air très développées et des produits touristiques recherchés.

Axes à améliorer

Le territoire public possède peu de produits d'appel et ses activités et services manquent d'intégration. Son offre éparpillée implique de grandes distances à parcourir alors que ses axes routiers est-ouest sont déficients. Son milieu naturel subit une importante pression, notamment dans les zecs et les pourvoiries, et rares y sont les emplacements libres de droits fauniques. Par contre, sauf pour la chasse et la pêche, ses réseaux d'attraits naturels sont sous-utilisés.

La carte 6 illustre les principaux éléments de l'organisation territoriale en récrétourisme sur le territoire public de la région.

CARTE 6
SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

CHAPITRE 3 ENJEUX D'UTILISATION TERRITORIALE LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

3.1 La mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale

Plusieurs portions du territoire de la région présentent des potentiels récréotouristiques de niveau international. En effet, le réservoir Taureau, le lac Kempt, le parc national du Mont-Tremblant et le secteur de Saint-Donat offrent des attraits de grande valeur pour une clientèle étrangère, particulièrement pour les personnes attirées par l'écotourisme et l'aventure douce.

La mise en valeur de ces potentiels constitue donc un des plus importants enjeux de développement du récréotourisme, car elle est susceptible de diversifier et de développer l'économie régionale de façon très significative.

Voici les orientations liées à cet enjeu :

- ✓ **Développer un pôle récréotouristique axé sur l'aventure douce et l'écotourisme au réservoir Taureau.**

Le développement de ce pôle permettra la mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale du réservoir Taureau. Dans ce contexte, le développement déjà entrepris devra se poursuivre et même s'accélérer.

- ✓ **Promouvoir les possibilités de développement du réservoir Taureau.**

Des activités de promotion seront mises sur pied afin de faire connaître aux investisseurs sérieux les possibilités de développement de ce territoire.

- ✓ **Préserver les potentiels de développement du lac Kempt.**

Les potentiels de développement de ce territoire sont préservés afin d'accroître sa mise en valeur en partenariat avec la communauté Attikamek.

- ✓ **Soutenir le développement du pôle de Saint-Donat.**

Avec l'ouverture de la nouvelle route entre Saint-Donat et la municipalité de Lac-Supérieur, le secteur de Saint-Donat offrira un potentiel récréotouristique intéressant. Il y aura lieu de soutenir l'essor de ce pôle par la mise en valeur des potentiels de développement présents sur le territoire public.

Les principaux résultats attendus de ces orientations sont :

- ✓ Le développement d'un pôle récréotouristique de niveau international au réservoir Taureau, concrétisé, à partir de 2003, par l'ajout d'équipements d'hébergement et d'activités récréatives.
- ✓ La préservation des potentiels de développement du lac Kempt.

3.2 La diversification, la qualité et l'accroissement de l'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement sur le territoire public, axée principalement sur la villégiature privée et le camping, devrait être diversifiée afin de mieux répondre aux besoins des clientèles touristiques. De plus, la qualité de l'hébergement offert est très variable, principalement dans les pourvoiries et les campings situés dans les zecs. Enfin, on note une importante demande de nouveaux terrains de camping et d'emplacements de villégiature privée.

Les partenaires de concertation du PRDTP s'attaqueront donc au cours des prochaines années au problème de la diversification, de la qualité et de l'accroissement de l'offre d'hébergement. Il faut faire en sorte que la clientèle touristique à la recherche d'un hébergement de qualité fréquente en plus grand nombre le territoire public et crée ainsi des retombées économiques importantes.

Voici les orientations liées à cet enjeu :

- ✓ **Réserver des territoires pour soutenir la diversification de l'offre d'hébergement.**

La diversification des modes d'hébergement sur le territoire public pourra s'effectuer par le développement de l'offre à caractère commercial : hôtels, auberges, gîtes touristiques, appartements ou chalets en copropriété, chalets en location, etc. Il apparaît donc judicieux de réserver des territoires pour ce type de projets. À ce jour, quatre plans d'eau ont été identifiés à cette fin, soit les lacs Clair, dans la zec des Nymphes, Cartier et Sarrazin, dans la zec Lavigne, et Lusignan, dans la zec Collin. Le MRNFP compte aussi évaluer les possibilités de développement de ces secteurs.
- ✓ **Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs, les pourvoiries et les réserves fauniques.**

Les responsables des pourvoiries et des zecs continueront d'accroître la qualité de l'hébergement sur leur territoire, notamment les auberges, les chalets offerts en location et les terrains de camping. Ils recevront à cette fin l'appui du MRNFP et de la MRC de Matawinie. De nouvelles dispositions en matière de camping temporaire permettront également de mieux encadrer ce type d'activité.

✓ **Consolider et développer la villégiature privée et le camping.**

L'offre d'hébergement sera accrue afin de satisfaire la demande pour la villégiature privée et le camping. Le MRNFP compte procéder, en partenariat avec le milieu, à la consolidation et à l'augmentation de la villégiature privée autour des plans d'eau qui relèvent de sa compétence. Les autres intervenants sur le territoire public seront également incités à accroître leur offre en matière de camping.

Le principal résultat attendu de ces orientations est :

- ✓ Une offre d'hébergement plus importante, plus diversifiée et de plus grande qualité sur le territoire public.

3.3 L'augmentation de l'offre d'activités de plein air

Sur le territoire public, l'offre d'activités de plein air est bien organisée dans les parcs et réserves fauniques et elle y est en croissance. Sur le reste du territoire, où la chasse et la pêche ont toujours prédominé, cette offre est encore relativement faible.

Au cours des prochaines années, le MRNFP et ses partenaires du PRDTP mettront l'accent sur l'utilisation des sentiers récréatifs comme principal moyen d'accroître l'offre d'activités de plein air.

Voici les orientations liées à cet enjeu :

✓ **Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.**

Une telle vision apparaît nécessaire afin d'encadrer le développement des sentiers récréatifs et d'offrir des réseaux qui répondent aux besoins des usagers. Avec la participation des principaux intervenants dans le dossier, cette vision se traduira par l'élaboration d'un plan régional des sentiers.

✓ **Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.**

La priorité sera accordée au développement et à l'amélioration des sentiers inscrits dans le plan régional des sentiers. Les intervenants seront invités à axer leurs activités de financement de projets, d'amélioration ou de création de sentiers sur les projets reconnus prioritaires.

✓ **Développer le réseau de parcs régionaux de la Matawinie.**

La création des parcs régionaux du Lac-Taureau, de la Forêt-Ouareau, de la Chute-à-Bull et des Sept-Chutes, dans la MRC de Matawinie, permettra d'accroître l'offre d'activités de plein air par le développement de nouveaux équipements et attraits touristiques.

Les principaux résultats attendus de ces orientations sont :

- ✓ Des sentiers récréatifs qui répondent aux besoins des usagers conformément à la vision globale du plan régional.
- ✓ Des parcs régionaux qui attirent un nombre important de visiteurs.

3.4 La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

Le territoire public de la région de Lanaudière possède un patrimoine naturel et culturel d'importance, apte à soutenir le développement de l'industrie touristique. En témoigne notamment la présence de nombreux lacs, du réservoir Taureau, de collines, de peuplements forestiers diversifiés et d'une faune variée. La qualité et la diversité des paysages situés le long des principaux corridors touristiques de la région, telles les routes 347, 329, 131 et 125, présentent également un grand intérêt pour les visiteurs et méritent d'être préservées.

La mise en valeur de ce patrimoine permettrait de diversifier l'offre touristique régionale tout en attirant une clientèle adepte de l'écotourisme.

Voici les orientations liées à cet enjeu :

- ✓ **Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.**
Des projets en ce sens pourront être élaborés en partenariat avec divers intervenants, et notamment avec la communauté autochtone.
- ✓ **Protéger les paysages le long des corridors touristiques.**
Des mesures de protection des paysages le long des principaux corridors touristiques devront être prises afin d'en préserver les attraits.

Le principal résultat attendu de ces orientations est :

- ✓ Un patrimoine naturel et culturel mis en valeur par le développement de nouveaux produits touristiques.

CHAPITRE 4 CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

Le concept de développement présente les orientations de développement retenues. Les paragraphes qui suivent exposent les principales composantes du concept que la carte 7 permet de visualiser.

4.1 Pôles existants – Îles de Berthier, Saint-Donat

Des pôles existants dans la région offrent une forte concentration d'équipements et de produits touristiques. Ce sont les îles de Berthier, Saint-Donat et, dans une moindre mesure, Rawdon et Saint-Jean-de-Matha.

L'orientation spécifique retenue pour le pôle de Saint-Donat consiste à :

- ✓ **Soutenir le développement du pôle de Saint-Donat.**

4.2 Pôle à développer – réservoir Taureau

L'implantation au réservoir Taureau de diverses formes d'hébergement et de produits touristiques variés permettra d'y attirer une vaste clientèle internationale et de répondre à l'ensemble de ses besoins. À moyen terme, ce pôle constituera l'un des principaux produits d'appel de la région de Lanaudière.

Les orientations spécifiques retenues pour ce pôle consistent à :

- ✓ **Développer un pôle récrétouristique axé sur l'aventure douce et l'écotourisme.**
- ✓ **Promouvoir les possibilités de développement du réservoir Taureau.**

4.3 Secteur de développement des équipements et des produits touristiques

Situé majoritairement en territoire municipalisé, ce secteur possède plusieurs vocations telles que l'exploitation forestière, l'exploitation de la faune, la conservation et la récréation. Il offre déjà des produits touristiques variés. Pour ces raisons, il y a lieu d'encourager son développement.

Les orientations spécifiques retenues pour ce secteur consistent à :

- ✓ Réserver des territoires pour soutenir la diversification de l'offre d'hébergement.
- ✓ Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs, pourvoies et réserves fauniques.
- ✓ Consolider et développer la villégiature privée et le camping.
- ✓ Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.
- ✓ Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.
- ✓ Développer le réseau de parcs régionaux de la Matawinie.
- ✓ Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.

4.4 Secteur de développement récréotouristique - Grands lacs

Ce secteur de concentration de grands lacs présente des possibilités de développement récréotouristique importantes. Son développement se fera dans le respect des plans d'ensemble déjà réalisés.

Les orientations spécifiques retenues pour ce secteur consistent à :

- ✓ Consolider et développer la villégiature privée et le camping.
- ✓ Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.
- ✓ Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.
- ✓ Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.

4.5 Secteur de consolidation des équipements et produits touristiques existants

Relativement éloigné et difficilement accessible par voie routière depuis le sud de la région, ce secteur offre tout de même des équipements et des produits touristiques axés principalement sur la chasse et la pêche, ainsi que des randonnées motorisées.

Les orientations spécifiques retenues pour ce secteur consistent à :

- ✓ Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs, réserves fauniques et pourvoies.
- ✓ Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.
- ✓ Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.
- ✓ Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.

CARTE 7
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

4.6 Secteur de potentiel de développement à protéger – Lac Kempt

Ce secteur pourrait être davantage mis en valeur, en partenariat avec la communauté Attikamek.

L'orientation spécifique retenue pour ce secteur consiste à :

- ✓ **Préserver les potentiels de développement du lac Kempt.**

4.7 Corridor touristique est-ouest

Ce corridor, qui permet de traverser d'est en ouest les régions de la basse Mauricie, de Lanaudière (piémont et Hautes Laurentides) et des Laurentides, facilite le raccordement des différents équipements récréotouristiques situés plus au nord sur le territoire public. La protection des paysages, l'affichage et les constructions situées le long du corridor devraient répondre à de hauts standards de qualité.

L'orientation spécifique retenue pour ce corridor consiste à :

- ✓ **Protéger les paysages le long du corridor touristique.**

4.8 Corridors touristiques nord-sud – Route 125, rivière L'Assomption, Route 131

La Route 125, le corridor touristique de la rivière L'Assomption et la Route 131 sont les principaux liens routiers donnant accès au territoire public et au pôle du réservoir Taureau. Le corridor touristique de la rivière L'Assomption, soit la route d'accès au parc national du Mont-Tremblant le long de cette rivière, s'inscrit quant à lui dans un axe secondaire à développer, car il relie la porte du parc national du Mont-Tremblant à l'axe interrégional est-ouest à la hauteur de Saint-Côme. La protection des paysages, l'affichage et les constructions situées le long de ces corridors devraient répondre à de hauts standards de qualité.

L'orientation spécifique retenue pour ces corridors consiste à :

- ✓ **Protéger les paysages le long des corridors touristiques.**

CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT DU RÉCRÉOTOURISME

Le scénario de développement présente dans un premier temps les grandes étapes de développement, puis les objectifs pour les divers secteurs de développement.

5.1 Étapes de développement

Un développement récréotouristique en continu

Les activités de développement du récréotourisme dans Lanaudière évoluent de façon continue selon un processus permanent entrepris depuis longtemps par le MRNFP et ses partenaires. Divers projets s'y réalisent simultanément.

Développement en continu du pôle du réservoir Taureau

Le développement déjà entrepris pour le réservoir Taureau devra se poursuivre au cours des prochaines années avec les partenaires et intervenants concernés. Le chapitre 7, intitulé Territoire particulier d'intervention – réservoir Taureau, fait état des résultats de l'ensemble des activités de planification qui y ont été réalisées et du scénario de développement retenu pour ce territoire.

Développement des parcs régionaux à partir de 2003

Le développement des parcs régionaux du Lac-Taureau, de la Forêt-Ouareau, de la Chute-à-Bull et des Sept-Chutes constitue une priorité régionale.

Développement de produits récréotouristiques dans le territoire des zecs à partir de 2003

Les projets particuliers prévus au Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) des zecs de Lanaudière constituent des éléments importants pour le développement régional.

Mise en disponibilité annuelle d'emplacements de villégiature privée de 2003 à 2007

Afin d'accroître l'offre d'hébergement, le MRNFP entend effectuer à chaque année, avec l'appui de ses partenaires, une mise en disponibilité d'une cinquantaine d'emplacements de villégiature privée. Pour répondre aux divers besoins exprimés par les requérants d'emplacements de villégiature, le MRNFP compte effectuer ses mises en disponibilité en alternance en territoire municipalisé et en territoire non municipalisé.

Les études de mise en disponibilité de ces emplacements se feront en trois temps, d'abord dans le territoire des zecs, ensuite dans le territoire municipalisé, à l'exception du réservoir Taureau, et finalement dans le secteur des Grands Lacs du nord de la région. Le tableau 9 fait état des priorités d'étude pour le territoire des zecs. La carte 8 localise les plans d'eau qui feront l'objet de plan de mise en valeur.

TABLEAU 9
PRIORITÉS D'ÉTUDES – TERRITOIRES DES ZECs ET MUNICIPALITÉS

Zecs et municipalités	Secteurs
Priorité 1	
Zec Boullé	
Baie-de-la-Bouteille, TNO	Lac Brebant Lac Roulin Lac Sans Nom (du Boule)
Lac-Matawin, TNO	Lacs Boiret Lac Chantier Lac Colinée Lac Fer à Cheval Lac Puppy
Zec Collin	
Lac-Matawin, TNO	Lac Charland Lac Coteau
Saint-Michel-des-Saints	Petit lac Collin Lac Melançon
Zec des Nymphes	
Saint-Zénon	Lac Saint-Jacques
Baie-de-la-Bouteille, TNO	Lac Crystal Lac Hostile
Saint-Michel-des-Saints	Lac Étroit
Saint-Damien	Lac Gauthier

TABLEAU 9 (SUITE)
PRIORITÉS D'ÉTUDES – TERRITOIRES DES ZECs ET MUNICIPALITÉS

Zecs et municipalités	Secteurs
Priorité 1 (suite)	
Zec Lavigne	
Saint-Guillaume-Nord, TNO	Lac à la Galette Lac Brandon Lac Bruneau Lac Long
Saint-Zénon	Lac Sawin
Priorité 2	
Zec Boullé	
Baie-de-la-Bouteille, TNO	Lac Clapier Lac Corner Lac Hastel
Zec Lavigne	
Saint-Guillaume-Nord, TNO	Lac Harnois Lac Saint-Servais
Priorité 3	
Zec Boullé	
Lac-Matawin, TNO	Lac des Fourches
Zec Collin	
Saint-Guillaume-Nord, TNO	Baie Rocheuse Lac Anicet Lac Lusignan Lac Saint-Elphège
Zec des Nymphes	
Saint-Damien	Lac Clair

CARTE 8
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Développement et amélioration des réseaux régionaux de sentiers récréatifs, en continu à partir de 2003

Après s'être concertés sur une vision régionale de développement des sentiers récréatifs, le MRNFP et ses partenaires verront au développement et à l'amélioration des sentiers à vocation régionale. Les travaux s'étendront sur plusieurs années, car ils sont conditionnés par la capacité des associations et des groupes à réaliser des projets sur le terrain.

Développement de produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel, en continu à partir de 2003

Le développement de produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel devra se faire de façon continue au cours des prochaines années afin d'accroître l'attrait récrétouristique de la région.

Réalisation d'études de 2003 à 2007

Des études seront réalisées de façon continue afin de soutenir le développement récrétouristique.

5.2 Objectifs de développement pour les secteurs de développement

Les objectifs pour les différents secteurs de développement sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

Pôles existants – Îles de Berthier, Saint-Donat, Mont-Tremblant

Le principal objectif de développement pour les pôles existants consiste à soutenir le développement du pôle de Saint-Donat par la réalisation d'un plan de mise en valeur du territoire public situé dans ce secteur. Des actions précises de développement pourront ensuite être entreprises.

Pôle à développer – réservoir Taureau

Le pôle du réservoir Taureau constituera, au terme de son développement, un produit touristique d'appel majeur pour la région de Lanaudière. Il s'agira aussi de la principale destination de calibre international de la région.

Les objectifs de développement de ce pôle sont les suivants :

- ✓ Établir des ententes sur la gestion des ressources et la protection des paysages.
- ✓ Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et historique.
- ✓ Assurer la mise en valeur intégrée des potentiels récréatifs, fauniques et hydriques du réservoir.

- ✓ Faciliter le développement d'une destination touristique de calibre international.
- ✓ Harmoniser l'exploitation et l'aménagement de la forêt au développement récréotouristique du réservoir.
- ✓ Appuyer le développement du réservoir sur une vision globale du développement.
- ✓ Faciliter la concertation entre les divers intervenants afin de garantir un développement harmonieux et durable du potentiel du réservoir.

Secteur de développement des équipements et des produits touristiques

En raison de sa proximité des milieux habités, de son accessibilité et de son niveau de développement, ce secteur est à même d'accueillir d'autres équipements et attraits touristiques.

Les objectifs de développement fixés à partir des orientations de ce secteur sont les suivants :

- ✓ *Réserver des territoires pour soutenir la diversification de l'offre d'hébergement.*

L'objectif lié à cette orientation est d'accroître nos connaissances sur les possibilités de développement des territoires particuliers.
- ✓ *Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs, pourvoiries et réserves fauniques.*

Les objectifs liés à cette orientation sont d'améliorer la qualité de l'hébergement dans les pourvoiries et réserves fauniques et d'améliorer la qualité de l'aménagement des terrains de camping.
- ✓ *Consolider et développer la villégiature privée et le camping.*

Les objectifs liés à cette orientation sont de consolider les développements de villégiature existants avant d'ouvrir de nouveaux lacs au développement et d'accroître l'offre d'hébergement disponible en villégiature privée.
- ✓ *Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.*

Les objectifs liés à cette orientation sont de mettre en place un plan régional des sentiers et de soutenir le développement des sentiers.
- ✓ *Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.*

L'objectif lié à cette orientation est de soutenir le développement des sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.
- ✓ *Développer le réseau de parcs régionaux de la Matawinie.*

L'objectif lié à cette orientation est de soutenir le développement des parcs régionaux.

-
- ✓ *Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.*

L'objectif lié à cette orientation est de soutenir le développement des produits touristiques à caractère naturel et culturel.

Secteur de développement récréotouristique - Grands lacs

Ce secteur possède un potentiel récréotouristique important malgré son éloignement des villes et villages de la région. Il existe en effet une demande pour les produits touristiques qu'on y trouve.

Les objectifs de développement fixés à partir des orientations de ce secteur sont les suivants :

- ✓ *Consolider et développer la villégiature privée et le camping.*

Les objectifs liés à cette orientation sont de consolider les développements de villégiature existants avant d'ouvrir de nouveaux lacs au développement et d'accroître l'offre d'hébergement disponible en villégiature privée.

- ✓ *Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.*

Les objectifs liés à cette orientation sont de mettre en place un plan régional des sentiers et de soutenir le développement des sentiers.

- ✓ *Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.*

L'objectif lié à cette orientation est de soutenir le développement des sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.

- ✓ *Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.*

L'objectif lié à cette orientation est de soutenir le développement des produits touristiques à caractère naturel et culturel.

Secteur de consolidation des équipements et des produits touristiques existants

Ce secteur offre des équipements et des produits touristiques axés principalement sur la chasse et la pêche, ainsi que sur les randonnées motorisées. Il est cependant relativement éloigné et peu accessible par voie routière depuis le sud de la région. Pour ces raisons, la consolidation des équipements et produits touristiques existants y est privilégiée, plutôt que l'introduction de nouveaux produits.

Les objectifs de développement fixés à partir des orientations de ce secteur sont les suivants :

- ✓ *Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs, réserves fauniques et pourvoiries.*

Les objectifs liés à cette orientation sont d'améliorer la qualité de l'hébergement dans les pourvoiries et réserves fauniques et d'améliorer la qualité de l'aménagement des terrains de camping.

- ✓ *Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs.*

Les objectifs liés à cette orientation sont de mettre en place un plan régional des sentiers et de soutenir le développement des sentiers.

- ✓ *Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.*

L'objectif lié à cette orientation est de soutenir le développement des sentiers faisant partie du plan régional des sentiers.

- ✓ *Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.*

L'objectif lié à cette orientation est de soutenir le développement des produits touristiques à caractère naturel et culturel.

Secteur de potentiel de développement à protéger – lac Kempt

Le secteur du lac Kempt présente des potentiels de développement qu'il est important de protéger, en attendant d'avoir une meilleure connaissance du territoire. L'objectif de développement retenu pour ce secteur est de limiter l'émission de droits fonciers jusqu'à ce que l'ensemble des intervenants se soient concertés sur une vision d'ensemble de son développement.

Corridor touristique est-ouest et corridors touristiques nord-sud – Route 131, rivière L'Assomption, Route 125

Les paysages situés le long de ces corridors présentent un grand intérêt. L'objectif de développement retenu pour ces corridors est de les protéger.

CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION ET ÉVALUATION

Les pages suivantes présentent le plan d'action (tableau 10) qui découle du scénario d'intervention. Ce plan s'articule autour des enjeux de développement retenus. On y retrouve, pour chacun des enjeux, des objectifs et des indicateurs de résultats. On y trouve également les moyens d'action retenus, la liste des principaux partenaires associés à leur mise en œuvre et leur échéancier. La mise en œuvre du plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

Un bilan annuel de la mise en œuvre du plan d'action sera réalisé.

**TABLEAU 10
 PLAN D'ACTION 2003-2008**

Enjeu 1 : Mise en valeur des potentiels récrétouristiques de nature internationale				
Orientation 1 : Développer un pôle récrétouristique axé sur l'aventure douce et l'écotourisme au réservoir Taureau				
Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Poursuivre les activités de mise en valeur du réservoir Taureau	Plan directeur d'aménagement du parc	Plan directeur d'aménagement terminé	MRC Matawinie/ MAMSL/MRNFP (Faune Québec, Territoire et Parcs, Forêt Québec)	2003-2004
Orientation 2 : Promouvoir les possibilités de développement du réservoir Taureau				
Faire connaître les possibilités de développement offertes au réservoir Taureau	Activités de promotion	Nombre et coûts des projets déposés par des promoteurs	MRC/CLD/ organismes gouvernementaux de promotion/MRNFP (Territoire et Parcs)	2003-2008
Orientation 3 : Préserver les potentiels de développement du lac Kempt				
Limiter l'émission de droits fonciers	Analyse particulière des demandes de droits fonciers pour de nouveaux développements de villégiature privée et d'hébergement commercial	Nombre et nature des droits fonciers émis	MRNFP (Territoire et Parcs)/MRC	2003-2008
Orientation 4 : Soutenir le développement du pôle de Saint-Donat				
Accroître les connaissances sur les possibilités de développement du territoire public situé dans le secteur de Saint-Donat	Plan de mise en valeur du territoire géré par le MRNFP (Territoire et Parcs) dans le secteur de Saint-Donat	Plan de mise en valeur terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC	2003

**TABLEAU 10 (SUITE)
PLAN D'ACTION 2003-2008**

Enjeu 2 : Diversification, qualité et accroissement de l'offre d'hébergement				
Orientation 1 : Réserver des territoires pour soutenir la diversification de l'offre d'hébergement				
Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Accroître les connaissances sur les possibilités de développement de territoires particuliers	Plans de mise en valeur des lacs Cartier, Clair, Sarrazin, Lusignan offrant des possibilités pour diversifier l'offre d'hébergement	Plans de mise en valeur terminés	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/zec	2003-2008
Orientation 2 : Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs, pourvoies et réserves fauniques				
Améliorer la qualité de l'hébergement dans les pourvoies et les réserves fauniques	Programmes de soutien financier du gouvernement	Valeur des investissements effectués dans les pourvoies et réserves fauniques	MRNFP (Faune Québec)/pourvoies/réserves fauniques	2003-2008
Améliorer la qualité de l'aménagement de sites de camping	Concept type d'aménagement des terrains de camping	Concept type terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/zec	2003

**TABLEAU 10 (SUITE)
 PLAN D'ACTION 2003-2008**

Enjeu 2 : Diversification, qualité et accroissement de l'offre d'hébergement (suite)				
Orientation 3 : Consolider et développer la villégiature privée et le camping				
Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Parachever les développements de villégiature existants avant d'ouvrir de nouveaux lacs au développement	Plans d'aménagement de lacs	Plans d'aménagement terminés	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/zec (lorsque concernée)	2003-2008
Accroître l'offre d'hébergement disponible en villégiature privée	Mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée (50 par année)	Nombre d'emplacements mis en disponibilité Nombre de constructions érigées Valeur des constructions	MRNFP (Territoire et Parcs)/partenaires	2003-2008
Encadrer le camping de court séjour	Cartographie des diverses zones de court séjour	Zones de court séjour identifiées	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/zec/MRC	2003
	Application du règlement	Règlement en application	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/zec/MRC	2003
Accroître l'offre de camping sur le territoire public sous gestion du MRNFP	Analyse et bonification des projets de camping sur le territoire public	Nombre de nouveaux terrains de camping Valeur des investissements dans les campings	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/zec	2003-2008
	Aménagement de nouveaux terrains de camping		Zec et autres intervenants	

**TABLEAU 10 (SUITE)
PLAN D'ACTION 2003-2008**

Enjeu 3 : Développement de l'offre d'activités de plein air				
Orientation 1 : Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs				
Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Mettre en place un plan régional des sentiers	Produire un plan régional des sentiers	Plan régional des sentiers terminé	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/zec/MRC/Intervenants	2003
Soutenir le développement des sentiers	Analyse du projet de parc régional du Sentier national	Analyse du projet de parc terminée	Comité interministériel	2003
Orientation 2 : Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers				
Soutenir le développement des sentiers faisant partie du plan régional des sentiers	Analyse, bonification et octroi d'autorisations pour les projets de sentiers récréatifs	Nombre de kilomètres de sentiers réalisés ou améliorés Valeur des investissements effectués	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC	2003-2008
	Aménagement de nouveaux sentiers ou amélioration des sentiers existants		Intervenants concernés (clubs, associations, etc.)	
Orientation 3 : Développer le réseau de parcs régionaux de la Matawinie				
Soutenir le développement des parcs régionaux	Reconnaissance des parcs du Lac-Taureau, de la Forêt-Ouareau, de la Chute-à-Bull et des Sept-Chutes	Parcs créés Fréquentation des parcs Valeur des investissements effectués dans les parcs	MAMSL/MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC Matawinie/MENV	2003

**TABLEAU 10 (SUITE)
PLAN D'ACTION 2003-2008**

Enjeu 4 : Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel				
Orientation 1 : Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel				
Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Soutenir le développement de produits touristiques à caractère naturel et culturel	Analyse et bonification des projets présentés par les promoteurs	Nombre de projets analysés Valeur des investissements effectués	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC/MENV/MCC/MDERR	2003-2008
Orientation 2 : Protéger les paysages le long des corridors touristiques				
Protéger les paysages le long des corridors touristiques	Mesures de protection des paysages	Mesures de protection intégrées dans le schéma de la MRC Matawinie	MRNFP (Territoire et Parcs, Forêt Québec)/MRC Matawinie	2003

CHAPITRE 7 TERRITOIRE PARTICULIER D'INTERVENTION – RÉSERVOIR TAUREAU

Ce chapitre, qui résulte du Plan directeur provisoire du parc régional du Lac-Taureau déposé en juin 2001 par la MRC de Matawinie³¹, fait état de la planification réalisée à ce jour pour le réservoir Taureau. Il reprend également les consensus intervenus entre le MRNFP, les ministères et la MRC de Matawinie sur la vocation du territoire et les différents usages autorisés dans ses différentes zones.

On y présente en premier lieu une description du territoire d'étude et du contexte de planification du réservoir. Les principaux éléments du constat territorial sont ensuite exposés, soit la situation actuelle, les principales contraintes et les éléments de potentiel à considérer. Viennent ensuite les enjeux et orientations retenus et la vision de mise en valeur du réservoir, soit celle d'un pôle récréotouristique international axé sur l'écotourisme. Le concept de développement qui encadrera la mise en valeur du réservoir complète la présentation.

7.1 Territoire d'étude et contexte de planification

7.1.1 *Territoire d'étude*

Le réservoir Taureau, tel qu'illustré sur la carte 9, est situé au centre de la région touristique de Lanaudière, dans la MRC de Matawinie. La partie sud-ouest du réservoir se trouve dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tandis que sa partie nord-est se situe dans le territoire non organisé de la Baie-de-la-Bouteille. Pour s'y rendre, les gens de la région de Montréal empruntent les autoroutes 40 et 31 puis la Route 131, le principal accès au réservoir. La distance entre l'agglomération montréalaise et le réservoir est d'environ 175 kilomètres.

Le territoire d'étude de cette section du PRDTP se compose du réservoir Taureau lui-même et de son territoire adjacent qui s'étend jusqu'à la ligne des sommets qui l'entourent.

7.1.2 *Contexte de planification*

Conformément au concept de développement récréotouristique mis de l'avant dans la section récréotouristique du PRDTP, le réservoir Taureau est identifié comme un pôle de développement important dont la mise en valeur est prioritaire. Le PSAR de la MRC de Matawinie a également identifié le réservoir Taureau comme territoire d'intérêt récréatif à fort potentiel, appuyant ainsi la volonté de mise en valeur de ce territoire manifestée par le milieu régional.

³¹ Les éléments du plan provisoire doivent faire l'objet de discussions plus approfondies entre les ministères et les MRC au cours des prochains mois.

7.2 Constat territorial

7.2.1 *Un territoire riche en ressources naturelles*

D'une superficie de 95 km², le réservoir Taureau a un périmètre de 239 km, dont 31 km de plages. On y dénombre 54 îles.

Le réservoir Taureau doit son existence au barrage Matawin dont la construction, achevée en 1931, visait à régulariser le débit de la rivière Saint-Maurice au bénéfice des centrales de Grand-Mère, de Shawinigan-2, de Shawinigan-3 et de La Gabelle, situées en aval. La gestion de ce barrage a été confiée à Hydro-Québec, qui en assure l'entretien et l'exploitation. La mise en eau du réservoir a provoqué l'inondation des anciens lacs des Pins, Saint-Ignace et Barré ainsi que de 34 km de la rivière Matawin. Le réservoir a également été utilisé pour le flottage de bois pendant plus de quarante ans, soit de 1950 à 1990.

Une entente sur la gestion du niveau d'eau, intervenue entre Hydro-Québec, la MRC de Matawinie et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, est en vigueur depuis décembre 2001. Elle stipule que le niveau du réservoir doit être maintenu entre les cotes de 357,70 mètres et de 358 mètres, avec une cote cible de 357,85 mètres, du deuxième jeudi de juin au lundi de la Fête du travail. Lors de la vidange annuelle du réservoir au printemps, le niveau d'eau baisse jusqu'à la cote de 346 mètres. Quant au marnage du réservoir, il est de 13,05 mètres.

La flore du réservoir Taureau se situe à la ligne de transition de deux zones bioclimatiques, soit la zone feuillue et la zone mixte. Dans la partie sud du réservoir, c'est l'érablière à bouleau jaune qui prédomine et atteint sa limite nord de distribution. Au nord du réservoir, les peuplements de feuillus se transforment graduellement en sapinière à bouleau jaune. La strate arborescente de la région se caractérise par l'abondance du peuplier faux-tremble, du bouleau blanc, du sapin baumier et du pin gris. D'autres essences contribuent aussi à la diversité forestière telles que l'érable rouge, le mélèze, l'épinette blanche, l'épinette noire, le pin blanc et le pin rouge. On retrouve aussi plusieurs milieux humides dans les secteurs de la baie du Milieu, de la pointe Fine, de la baie du Poste, du Canot Rouge et de l'île de France.

En ce qui concerne la faune terrestre, près de 38 espèces habitent le territoire. Pour ce qui est de la faune ailée, 135 espèces d'oiseaux ont été observées parmi 36 familles différentes. Quant à la faune aquatique, des pêches expérimentales ont révélé que près de dix espèces de poissons vivent dans le réservoir. Toutefois, la pêche sportive y est de faible qualité. Faune Québec étudie la possibilité de repeupler le réservoir de dorés jaunes, autrefois très abondants, afin d'améliorer le potentiel de pêche.

À plusieurs endroits sur le territoire, des panoramas permettent d'admirer des paysages diversifiés. Plusieurs sites qui retiennent l'attention offrent un potentiel polyvalent. Le réservoir lui-même crée un attrait tant par sa grande superficie que par la beauté de ses plages et la diversité des paysages. En forme de marguerite, il donne l'impression de regrouper plusieurs plans d'eau en un seul, créant à la fois des lieux immenses, des passes étroites, des groupes d'îles, des pointes et des caps.

CARTE 9
TERRITOIRE D'ÉTUDE DU RÉSERVOIR TAUREAU

7.2.2 *Une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles*

Depuis longtemps, le nord de la région de Lanaudière est réputé pour sa foresterie. Avant 1930, plusieurs compagnies forestières se sont partagé le territoire du réservoir Taureau et leurs vestiges sont encore apparents à la baie de la Bouteille.

Dans la MRC de Matawinie, l'importance économique de la forêt n'est plus à démontrer. À Saint-Michel-des-Saints, les terres publiques, qui représentent près de 70 % du territoire, sont attribuées par le biais de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) à des entreprises d'exploitation forestière. Dans l'aire commune 62-02, située dans les limites du réservoir Taureau, 17 usines sont titulaires de CAAF. L'économie locale est donc fortement associée à la foresterie qui génère des revenus bruts annuels de l'ordre de 120 millions de dollars ainsi que près de 600 emplois liés à l'exploitation et à la transformation de la matière ligneuse.

Au cours des années 1990, l'industrie touristique s'est aussi fortement développée autour du réservoir avec, entre autres, la construction de complexes hôteliers et le développement d'une villégiature concentrée.

La carte 10 présente la tenure du réservoir Taureau. Les terres privées, qui constituent environ 10 % du territoire, couvrent les limites sud-ouest du réservoir. C'est la Sépaq (réserve faunique Mastigouche) qui gère l'accès et les activités sur les terres riveraines des baies du Barrage et de la Bouteille. Par contre, pour des raisons d'accessibilité et de topographie, cet organisme ne fait pas la mise en valeur de ce secteur.

Tel qu'illustré sur la carte 11, les droits accordés par le Ministère sont variés :

- ✓ Le MRNFP a accordé plusieurs baux (voir tableau 11) à des fins de villégiature privée, soit dans le secteur de la baie Dominique, dans le secteur de la pointe Fine, dans les différentes baies du territoire non organisé et sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, à l'extérieur des développements de la pointe Fine et de la baie Dominique. Trois baux à des fins communautaire et commerciale sont situés en territoire non organisé et dans le secteur de la pointe Fine. Des droits à des fins de concession minière ont également été octroyés par le MRNFP.
- ✓ Au nord-ouest du réservoir, Faune Québec a accordé des droits exclusifs en matière de chasse, de pêche et de piégeage à la pourvoirie Pignon-Rouge, dont une petite partie se retrouve dans les limites du parc régional, et au Club de chasse et pêche Bellerose. Le territoire compte deux autres pourvoiries, soit la pourvoirie sans droits exclusif CanadAventure, dans la baie du Poste, et la pourvoirie Bertrand Richard, située à l'ouest du réservoir et à l'extérieur des limites du parc. Pour sa part, la réserve faunique Mastigouche recouvre la majeure partie du côté est du parc. Quant à la zec des Nymphes, au sud-est, elle est située à l'extérieur des limites du parc.

**TABLEAU 11
COMPILATION DES BAUX**

Type de bail Localisation	Fins privées	Fins communautaires	Fins commerciales
Baie Dominique	17		
Pointe Fine	59		1
TNO	10	1	1
Saint-Michel-des-Saints	2		
Total	88	1	2

Source : Base de donnée du ministère des Ressources naturelles.

D'autre part, le MRNFP a signé des CAAF avec 13 industriels forestiers qui interviennent dans l'aire commune 062-02. Ce territoire comprend presque toute la superficie du projet de parc régional (voir carte 11). Autour du territoire à l'étude se trouvent plusieurs emplacements de camping non structurés. Le territoire, quant à lui, compte trois terrains de camping aménagés. On y trouve également trois rampes de mises à l'eau, situées dans les baies du Village et Dominique et à la pointe Fine.

7.2.3 *Un potentiel récréatif important*

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints est située à proximité du parc du Mont-Tremblant et de réserves fauniques Rouge-Matawin et Mastigouche. Ces trois territoires offrent d'innombrables possibilités d'excursions en nature et font de la région une destination touristique par excellence. Avec son réseau étendu de sentiers de motoneige et de VTT, la Haute-Matawinie est une destination privilégiée pour les sports motorisés. Les nombreux plans d'eau, dont le réservoir Taureau, offrent également des sites exceptionnels pour la pratique de sports nautiques. D'autres activités comme la randonnée équestre et pédestre, les expéditions en canot et en traîneau à chien et l'interprétation de la nature sont offertes dans le secteur. La Haute-Matawinie attire un grand nombre de visiteurs étrangers avec des produits reliés principalement à la chasse et à la pêche, à la motoneige, au nautisme et aux auberges de type station de plein air.

Quant au réservoir Taureau, il pourra offrir une multitude d'activités reliées aux sports nautiques, à la baignade, au plein air et au tourisme de villégiature. Ses différentes zones présentent de nombreux panoramas et plusieurs de ses cours d'eau tributaires possèdent un potentiel de mise en valeur.

Les baies du réservoir sont également dignes d'intérêt. Ainsi la baie de la Bouteille offre un potentiel pour le récréotourisme, l'interprétation du patrimoine culturel forestier et du patrimoine naturel. La rive sud de la baie du Canot Rouge offre des possibilités d'interprétation géologique et botanique. Plusieurs plages de la baie Ignace sont accessibles et les îles flottantes y présentent un intérêt pour l'interprétation. Quant à la baie du Poste, on y trouve également plusieurs plages, notamment sur l'île Jaune et dans le secteur environnant. Enfin, les 54 îles du réservoir offrent elles aussi un potentiel indéniable pour l'interprétation de la nature. La majorité d'entre elles sont de tenure publique et comportent des paysages intègres.

CARTE 10
TENURE DU RÉSERVOIR TAUREAU

CARTE 11
DROITS ET STATUTS DU RÉSERVOIR TAUREAU

7.2.4 *Des milieux naturels fragiles*

Faune Québec qualifie de milieux fragiles les rivières du Poste, du Milieu, Laviolette et Saint-Ignace. La rivière des Aulnaies, où la faune se retrouve en quantité élevée (voir carte 12), est qualifiée, quant à elle, de rivière exceptionnelle.

Divers petits lacs naturels accessibles à pied pourraient donner lieu à des activités d'interprétation de la flore et de la faune associées à la randonnée pédestre. Le lac Keith, situé près du barrage, en est un exemple.

On trouve également des étangs et des zones marécageuses dans les secteurs de la baie du Milieu, de la pointe Fine, de la baie du Poste, du Canot Rouge et de l'île de France. De façon générale, ces secteurs occupent de grandes superficies et sont fragiles et vulnérables. Ce sont également des endroits privilégiés pour l'observation de la faune et de la flore.

Avant les années 1930, à la place de l'actuel réservoir Taureau, les différents tributaires se jetaient dans deux lacs situés dans le secteur Saint-Ignace. Sur le bord de l'un de ces lacs, s'élevait le village de Saint-Ignace, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'île du Village. Il en reste des vestiges qu'il est possible de voir toute l'année et d'autres qui ne sont visibles que lorsque le niveau d'eau est à son plus bas. La foresterie a elle aussi laissé des vestiges. C'est le cas notamment de l'ancien dépôt Toro, dans la baie de la Bouteille, où se trouvent les ruines de plusieurs bâtiments qui hébergeaient les travailleurs et des dépôts de bois pour la mise à l'eau dans les baies du Milieu et du Poste. Quant au barrage Matawin, c'est un excellent outil de vulgarisation pour expliquer le fonctionnement du complexe hydrographique, le contrôle des crues, la production d'électricité et l'histoire de la région.

7.2.5 *Quelques contraintes*

Quelques contraintes naturelles ou socioéconomiques doivent également être prises en considération pour le développement du réservoir Taureau. Ce sont :

- ✓ **Un niveau d'eau variable** : le marnage du réservoir entraîne plusieurs conséquences comme l'instabilité pour la flore et le confinement de la faune aquatique. De plus, la composition des rives du réservoir rend celles-ci sujettes à l'érosion. Dans ce contexte, Hydro-Québec a demandé au MRNFP de lui accorder une mise à la disposition afin de restreindre toute construction à l'intérieur d'une zone de protection autour du réservoir.
- ✓ **Une accessibilité limitée** : les principaux accès se limitent, au sud, à la Route 131, dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, et, au nord, à des chemins forestiers. De plus, l'accessibilité par voie maritime est réduite, le nombre de débarcadères et de rampes de mise à l'eau étant peu élevé.
- ✓ **Le développement de la villégiature** : la croissance de la villégiature privée ou commerciale doit s'effectuer de manière à favoriser l'accès des rives du réservoir, l'utilisation des ressources fauniques et la protection des milieux fragiles.

7.3 Enjeux d'utilisation territoriale

Cette section présente les enjeux qui ont été déterminés pour le développement récréotouristique du réservoir Taureau ainsi que les orientations de développement qui ont été retenues. La vision de mise en valeur du réservoir qui en résulte est celle d'un pôle récréotouristique de niveau international offrant au grand public des activités axées sur l'écotourisme.

Les principaux enjeux qui se dégagent du constat territorial sont les suivants :

Enjeu 1 : La préservation du territoire et du milieu naturel

Le développement et la mise en valeur du réservoir Taureau ne doivent pas menacer son milieu naturel. Il est primordial que celui-ci soit préservé afin de contribuer au développement économique de la région.

Enjeu 2 : La diversification de l'économie traditionnelle de Saint-Michel-des-Saints grâce à l'industrie récréotouristique

Bien que son économie repose principalement sur l'industrie forestière, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints offre un potentiel de développement récréotouristique incontestable. La mise en valeur des grandes plages et des îles du réservoir Taureau et l'offre d'activités liées aux sports motorisés, à la chasse, à la pêche et au plein air pourraient notamment contribuer à l'essor de cette industrie dans le secteur d'étude.

Enjeu 3 : La préservation des espaces pour différents usages

L'intégration des divers usages sur le territoire devrait s'effectuer de manière à préserver un attrait particulier dans chaque zone. Il est donc important de créer des zones et des espaces distincts pour des activités commerciales, de villégiature, de conservation et de foresterie.

CARTE 12
ÉLÉMENTS PARTICULIERS DU RÉSERVOIR TAUREAU

7.3.1 *La préservation du territoire et du milieu naturel*

Des orientations de développement ont été retenues pour chaque enjeu déterminé. Ainsi, les orientations pour le premier enjeu sont les suivantes :

✓ **Établir des ententes sur la gestion des ressources.**

L'accord des divers intervenants sur la gestion des ressources dans l'environnement immédiat du réservoir Taureau est essentiel pour y assurer un développement harmonieux.

✓ **Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et historique du réservoir Taureau.**

Bien que diversifié, le patrimoine culturel et historique du réservoir Taureau ne fait l'objet d'aucune mise en valeur. Pourtant, plusieurs éléments de ce patrimoine sont accessibles, tels le barrage Matawin et les vestiges d'anciennes fondations, et pourraient jouer un rôle en matière d'interprétation des méthodes forestières de jadis, de la colonisation agroforestière, etc.

✓ **Assurer la protection et la mise en valeur intégrée des potentiels récréatifs, fauniques, hydriques et forestiers du réservoir Taureau.**

La mise en valeur des potentiels naturels du réservoir peut s'effectuer par la protection, la valorisation et la restauration des sites à caractère naturel. Une vocation de conservation n'exclut toutefois pas diverses formes d'utilisation, mais elle suggère un contrôle et une surveillance plus étroits. L'identification des possibilités d'interprétation du milieu naturel est primordiale avant de procéder à l'aménagement de l'équipement d'interprétation. Par ailleurs, la gestion du niveau d'eau du réservoir en fonction des utilisations des sites riverains s'avère indispensable. Quant à la privatisation des berges, elle devra s'effectuer en respectant le libre accès à la ressource hydrique : des accès publics devront donc être prévus à cette fin.

7.3.2 *La diversification de l'économie traditionnelle de Saint-Michel-des-Saints grâce à l'industrie récréotouristique*

Deux orientations sont liées à cet enjeu :

✓ **Faciliter le développement d'une destination touristique de calibre international.**

Le développement d'une destination touristique d'envergure internationale à Saint-Michel-des-Saints est l'une des options retenues pour le parc régional. On envisage à cet égard la mise en valeur des grandes plages et des nombreuses îles. On visera dans ce projet l'atteinte de plusieurs équilibres : entre l'accès, la mise en valeur et la protection du milieu naturel, entre les équipements publics et privés, et entre la villégiature et le tourisme.

- ✓ **Harmoniser l'exploitation et l'aménagement de la forêt au développement récréotouristique.**

L'harmonisation entre l'exploitation forestière et le développement récréotouristique est réalisable en associant les représentants de l'industrie forestière à la mise en valeur des ressources du territoire.

7.3.3 *La préservation des espaces pour différents usages*

Les orientations retenues pour cet enjeu sont les suivantes :

- ✓ **Appuyer le développement récréotouristique du réservoir Taureau sur une vision globale du développement.**

Cette vision inclura les différentes vocations et affectations du territoire et leur complémentarité, les potentiels de développement de l'hébergement commercial, communautaire et de la villégiature privée, la préservation du réservoir Taureau comme bien collectif et le respect de l'environnement général et de l'intégrité de l'eau, des rives et des îles.

- ✓ **Faciliter la concertation entre les divers intervenants afin de garantir un développement harmonieux et durable.**

Cette concertation des intervenants régionaux est nécessaire afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions de toutes les parties concernées.

7.4 **Concept de développement**

Cette section présente le concept de développement du réservoir tel qu'élaboré dans le Plan directeur provisoire du parc régional du réservoir Taureau. La carte 13 illustre les caractéristiques de ce concept, tandis que la carte 14 présente la vocation et les autres usages des différentes zones du réservoir Taureau.

CARTE 13
CONCEPT RÉCRÉOTOURISTIQUE DU RÉSERVOIR TAUREAU

CARTE 14
VOCATIONS ET USAGES DU RÉSERVOIR TAUREAU

7.4.1 *Caractéristiques du concept*

Baie du Village

La zone de la baie du Village occupe une partie importante du territoire inclus dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. La majeure partie de ce secteur est vouée à la villégiature privée. Comme la totalité des îles de la baie sont vouées à des usages diurnes, le camping n'y sera plus autorisé. L'île Baribeau conserve sa vocation actuelle et sera donc réservée pour des usages d'interprétation du patrimoine ainsi que pour des activités de récréation intensive diurne. De plus petite dimension, l'île du Sauvage fera l'objet d'un usage récréatif extensif qui favorisera la baignade, le pique-nique et des activités d'interprétation du milieu naturel. Pour leur part, l'île du Campeur et l'île Solitaire favorisent une récréation extensive et une récréation intensive diurne par le biais d'activités de baignade et d'interprétation. L'île Lapierre (île de la Gauche) offre, quant à elle, un intérêt particulier par sa localisation privilégiée dans la baie. Le sud de l'île permet en effet un usage récréatif intensif diurne tandis que le nord offre un usage de récréation extensive. Les berges et les rives entourant ces îles, sujettes à l'érosion, feront l'objet d'une attention particulière en vue de leur stabilisation. Des sites d'hébergement commercial sont également prévus à deux endroits dans cette zone.

Baie du Milieu

La zone de la baie du Milieu occupe une superficie très restreinte comparativement aux autres secteurs du territoire. Avec sa relative tranquillité, le secteur sud de cette zone est l'endroit de prédilection pour l'établissement d'un camping aménagé. Le maintien d'un couvert végétal et la protection des berges vulnérables y seront toutefois nécessaires. La rive nord de la zone sera affectée à un usage de récréation extensive tout en protégeant les secteurs des zones humides où la végétation offre un intérêt particulier. Un peu plus au nord, tout près du ruisseau Dominique, l'hébergement commercial sera permis. Les visiteurs pourront ainsi profiter du secteur de ce ruisseau et de ses deux lacs tributaires pour des activités telles que la pêche, la randonnée et l'interprétation. Des mesures de protection s'appliqueront jusqu'à 300 mètres en aval de la rivière du Milieu.

Baie du Poste

Cette zone possède plusieurs milieux à protéger, dont des endroits vulnérables à l'érosion qui devront être stabilisés. Certains boisés du secteur peuvent susciter l'intérêt pour des activités d'interprétation. Vers le fond de la baie, la pointe offre un potentiel intéressant d'hébergement commercial, vu la bonne capacité de support du sol, l'accessibilité terrestre et nautique ainsi que la proximité de deux plages. Une stabilisation des talus sera toutefois requise. À côté de cette zone, des milieux naturels peuvent être mis en valeur et des activités d'interprétation du patrimoine naturel et culturel sont à considérer. Au sud de la zone, l'aménagement d'un site de camping rustique pourrait être envisagé. Notons que l'utilisation d'embarcations motorisées pourrait être interdite dans la zone, compte tenu de la fragilité du milieu. Des mesures de protection s'appliqueront jusqu'à 300 mètres en aval de la rivière du Poste.

Baie du Canot Rouge

La zone du Canot Rouge est vouée à la récréation extensive. On y dénombre près de quatre bassins versants offrant un intérêt pour les activités reliées à la pêche, à la randonnée pédestre et à l'interprétation de la faune et de la flore. De plus, la création d'un terrain de camping rustique y est possible sur la côte ouest, favorisant ainsi le développement d'activités reliées à la baignade et à l'observation. Le fond de la baie présente également un potentiel d'interprétation de la trappe, car on y retrouve les vestiges de dépendances qui servaient autrefois à cette activité.

Baie Ignace

Cette zone est vouée principalement à la villégiature privée, située en majorité sur le côté ouest de la baie. L'impact visuel des secteurs de villégiature gagnerait à être amélioré par des aménagements paysagers. On pourrait, par exemple, délimiter des zones tampons entre les divers développements de villégiature afin d'y maintenir le couvert végétal et en faire ainsi des lieux d'exploration et d'interprétation. Le secteur sud de la baie, quant à lui, est voué à une affectation de conservation. Sur la côte est, une forêt vierge et mature et une série de bassins versants se jetant dans la baie Ignace offrent des possibilités d'interprétation. La côte est pourrait également accueillir de l'hébergement commercial, notamment dans le secteur du banc de la Grande-Anse ainsi que dans le secteur des Pointes Blanches. Notons enfin que le secteur de la baie Ignace recèle plusieurs sites d'érosion dont certains nécessitent des mesures correctives à court terme. Dans certains cas, ces interventions se limiteront à minimiser l'érosion et à interdire toute forme de développement à proximité, pour des raisons de sécurité.

Barrage de la Bouteille

Cette zone est vouée principalement à la récréation extensive, à l'interprétation du patrimoine et au camping rustique. Bordée à l'est par la réserve Mastigouche, elle occupe une partie significative du territoire. L'île Lacroix constitue le carrefour par lequel on peut y accéder. Le sud de l'île pourrait abriter un site de camping rustique ainsi qu'un centre d'interprétation du patrimoine naturel, tandis que le centre et le nord seraient propices à l'aménagement de sentiers pédestres. La côte ouest de la zone est, pour sa part, vouée essentiellement à la conservation du milieu, mis à part le secteur du ruisseau Lacroix où la présence d'éléments naturels favorise le développement d'activités d'interprétation. En ce qui concerne le barrage Matawin, on pourrait y construire un centre d'interprétation du réservoir Taureau pour y raconter son histoire et celle de l'hydroélectricité. Quant à la côte est de la zone, elle est entièrement située dans la réserve faunique Mastigouche.

Zone centrale du Taureau

La zone centrale, comme son nom l'indique, constitue le centre névralgique du territoire à l'étude. Elle comprend sept secteurs, soit le secteur de la pointe Fine, l'embouchure de la baie du Milieu, le secteur de la baie du Poste, le secteur de la baie de Roe, le secteur de l'île de France, la rive nord-est de la baie Ignace et l'île du Village.

✓ *Le secteur de la pointe Fine*

Ce secteur est principalement voué à la villégiature privée, située en majorité sur la rive ouest de la pointe. Quant à la rive est, elle est principalement consacrée à la récréation intensive diurne et extensive. On conservera des espaces verts sur cette partie de la pointe et des activités de plage pourront s'y dérouler. Le potentiel en matière d'hébergement commercial y est relativement bon, deux sites ayant été retenus à cette fin sur la rive est ainsi qu'à l'extrémité de la pointe.

✓ *L'embouchure de la baie du Milieu*

Ce secteur abrite l'Auberge du lac Taureau, de réputation internationale. Il est voué à la récréation extensive et intensive diurne ainsi qu'à l'hébergement commercial. Un autre site, situé de l'autre côté de la baie, offre un potentiel pour le développement de l'hébergement commercial et ses secteurs environnants sont propices à des activités d'interprétation et d'exploration du milieu naturel.

✓ *Le secteur de la baie de Roe*

Ce secteur se caractérise principalement par sa presqu'île et la proximité d'une île avec trois plages. Ses principales affectations sont l'hébergement commercial, la conservation, la récréation extensive et le camping rustique. La presqu'île offre un excellent potentiel en matière d'hébergement commercial à condition d'y construire un accès par voie terrestre. Des sites de campings rustiques sont envisageables dans le sud de la baie, dans la pointe du Pin Gris et sur l'île de la Grosse Roche.

✓ *Le secteur de l'île de France*

Ce secteur est constitué d'un groupe d'îles situées au milieu de l'embouchure de la baie Ignace. Par sa localisation stratégique, il constitue un carrefour dont le potentiel diversifié mérite d'être développé, mais avec prudence, compte tenu de la fragilité de certains milieux. Ses affectations sont la récréation extensive, la récréation intensive diurne, le camping rustique et la conservation. L'île principale présente un intérêt certain pour la randonnée pédestre et l'interprétation du milieu naturel, de même que pour le camping rustique dans ses parties ouest et sud. Plus au sud, la diversité des boisés des îles jumelles présente un intérêt pour l'exploration.

✓ *La rive nord-est de la baie Ignace*

Ce secteur se compose de zones d'hébergement commercial, de récréation extensive et de récréation intensive diurne. Deux sites possèdent un certain potentiel pour l'hébergement commercial, l'éducation et le plein air, l'un près du ruisseau Roucoulant et l'autre près du ruisseau Fourchu.

✓ *L'île du Village*

Par sa localisation stratégique, l'île du Village constitue un carrefour pour les excursionnistes. Sa principale zone est affectée à la récréation extensive et bordée d'une zone récréative intensive diurne et d'une zone d'interprétation du patrimoine au sud du secteur. Le sud de l'île loge en effet les vestiges du village Saint-Ignace dont l'église, les fondations de certains bâtiments et un puits pourraient faire l'objet de mise en valeur et d'interprétation. Par ailleurs, le reste de l'île est traversé par un sentier du nord au sud. Afin d'y développer des activités récréatives, un autre sentier pourrait rejoindre les multiples plages et donner ainsi accès aux points de vue sur la baie environnante. La vocation de l'île devrait reposer sur des activités diurnes, à savoir : l'interprétation du patrimoine culturel et naturel, la randonnée pédestre, la baignade, le pique-nique et les activités nautiques. Notons que plusieurs talus d'érosion sont actifs et méritent une attention particulière.

Sommaire

Plan régional de développement du territoire public de Lanaudière

Le ministère des Ressources naturelles a entrepris, en 2001, la réalisation d'un Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) pour la région administrative de Lanaudière. Ce plan encadrera l'action des divers intervenants sur le territoire public d'ici à l'année 2008.

Le PRDTP a été élaboré en plusieurs étapes. Chacune d'elles a donné lieu à la production de documents, soit d'abord le constat sur le récréotourisme, l'intégration de la planification déjà réalisée par la MRC de Matawinie pour le réservoir Taureau, ainsi que la proposition de PRDTP. Cette dernière a fait l'objet d'une consultation des divers intervenants régionaux, au cours de l'été 2002. Les résultats de la consultation ont été intégrés dans la version définitive du PRDTP qui a été rendue publique au début de l'année 2003.

Enjeux, orientations de développement et moyens d'action

À la suite des analyses et des consultations effectuées dans le cadre de la réalisation du PRDTP, des enjeux ont été identifiés, des orientations de développement ont été retenues et des moyens d'action ont été choisis. En voici le résumé.

Enjeu 1 : La mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale

La région de Lanaudière attire un nombre de plus en plus important de touristes provenant du reste du Canada et des États-Unis, et ce, notamment en raison des attraits et des activités que l'on y retrouve.

Plusieurs portions du territoire de la région présentent d'ailleurs des potentiels récréotouristiques de nature internationale. En effet, le réservoir Taureau, le lac Kempt, le parc national du Mont-Tremblant et le secteur de Saint-Donat offrent des attraits de grande valeur pour une clientèle étrangère, particulièrement pour les personnes attirées par l'écotourisme et l'aventure douce.

La mise en valeur de ces potentiels constitue donc un des plus importants enjeux de développement du récréotourisme, car elle est susceptible de diversifier et de développer l'économie régionale de façon très significative.

Orientation 1 : *Développer un pôle récréotouristique axé sur l'aventure douce et l'écotourisme au réservoir Taureau*

Le développement de ce pôle permettra la mise en valeur des potentiels récréotouristiques de nature internationale du réservoir Taureau. Dans ce contexte, le développement déjà entrepris devra se poursuivre et même s'accélérer.

Moyen d'action

- ✓ activités de mise en valeur du réservoir Taureau (2003-2008).

Orientation 2 : *Promouvoir les possibilités de développement du réservoir Taureau*

Des activités de promotion seront mises sur pied afin de faire connaître aux investisseurs sérieux les possibilités de développement de ce territoire.

Moyen d'action

- ✓ activités de promotion (2003-2008).

Orientation 3 : *Préserver les potentiels de développement du lac Kempt*

Les potentiels de développement de ce territoire sont préservés afin d'accroître sa mise en valeur en partenariat avec la communauté Attikamek.

Moyen d'action

- ✓ analyse particulière des demandes de droits fonciers pour de nouveaux développements de villégiature privée et d'hébergement commercial (2003-2008).

Orientation 4 : *Soutenir le développement du pôle de Saint-Donat*

Avec l'ouverture de la nouvelle route entre Saint-Donat et la municipalité de Lac-Supérieur, le secteur de Saint-Donat offrira un potentiel récréotouristique intéressant. Il y aura lieu de soutenir l'essor de ce pôle par la mise en valeur des potentiels de développement présents sur le territoire public.

Moyen d'action

- ✓ plan de mise en valeur du territoire géré par le MRN dans le secteur de Saint-Donat (2003).

Enjeu 2 : La diversification, la qualité et l'accroissement de l'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement sur le territoire public, axée principalement sur la villégiature privée et le camping, devrait être diversifiée afin de mieux répondre aux besoins des clientèles touristiques. De plus, la qualité de l'hébergement offert est très variable, principalement dans les pourvoiries et les campings situés dans les zecs. Enfin, on note une importante demande de nouveaux terrains de camping et d'emplacements de villégiature privée.

Les partenaires de concertation du PRDTP s'attaqueront donc au cours des prochaines années au problème de la diversification, de la qualité et de l'accroissement de l'offre d'hébergement. Il faut faire en sorte que la clientèle touristique à la recherche d'un hébergement de qualité fréquente en plus grand nombre le territoire public et crée ainsi des retombées économiques importantes.

Orientation 1 : Réserver des territoires pour soutenir la diversification de l'offre d'hébergement

La diversification des modes d'hébergement sur le territoire public pourra s'effectuer par le développement de l'offre à caractère commercial : hôtels, auberges, gîtes touristiques, appartements ou chalets en copropriété, chalets en location, etc. Il apparaît donc judicieux de réserver des territoires pour ce type de projets. À ce jour, quatre plans d'eau ont été identifiés à cette fin, soit les lacs Clair, dans la zec des Nymphes, Cartier et Sarrazin, dans la zec Lavigne, et Lusignan, dans la zec Collin. Le MRN compte aussi évaluer les possibilités de développement de ces secteurs et en faire la promotion auprès des investisseurs.

Moyen d'action

- ✓ plan de mise en valeur pour des lacs offrant des possibilités pour diversifier l'offre d'hébergement (2003).

Orientation 2 : Accroître la qualité de l'hébergement dans les zecs, les pourvoiries et les réserves fauniques

Les responsables des pourvoiries et des zecs continueront d'accroître la qualité de l'hébergement sur leur territoire, notamment les auberges, les chalets offerts en location et les terrains de camping. Ils recevront à cette fin l'appui de la Société de la faune et des parcs du Québec, du MRN et de la MRC de Matawinie. De nouvelles dispositions en matière de camping temporaire permettront également de mieux encadrer ce type d'activité.

Moyens d'action

- ✓ application des programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises (2003-2008);
- ✓ concept type d'aménagement de terrains de camping (2003).

Orientation 3 : *Consolider et développer la villégiature privée et le camping*

L'offre d'hébergement sera accrue afin de satisfaire la demande pour la villégiature privée et le camping. Le MRN compte procéder, en partenariat avec le milieu, à la consolidation et à l'augmentation de la villégiature privée autour des plans d'eau qui relèvent de sa compétence. Les autres intervenants sur le territoire public seront également incités à accroître leur offre en matière de camping.

Moyens d'action

- ✓ réalisation de plans d'aménagement de lacs (2003–2008);
- ✓ mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée (2003–2008) (cible de 50 emplacements par an);
- ✓ cartographie des diverses zones de camping temporaire (2003);
- ✓ modifications du règlement afin d'introduire de nouvelles zones et de nouvelles dispositions sur le camping temporaire (2003);
- ✓ analyse et bonification des projets de camping sur le territoire public (2003–2008);
- ✓ aménagement de nouveaux terrains de camping (2003–2008).

Enjeu 3 : *L'augmentation de l'offre d'activités de plein air*

Sur le territoire public, l'offre d'activités de plein air est bien organisée dans les parcs et réserves fauniques et elle y est en croissance. Sur le reste du territoire, où la chasse et la pêche ont toujours prédominé, cette offre est encore relativement faible.

Au cours des prochaines années, le MRN et ses partenaires du PRDTP mettront l'accent sur l'utilisation des sentiers récréatifs comme principal moyen d'accroître l'offre d'activités de plein air.

Orientation 1 : *Développer une vision globale de l'organisation des réseaux de sentiers récréatifs*

Une telle vision apparaît nécessaire afin d'encadrer le développement des sentiers récréatifs et d'offrir des réseaux qui répondent aux besoins des usagers. Avec la participation des principaux intervenants dans le dossier, cette vision se traduira dans un plan régional des sentiers.

Moyens d'action

- ✓ réalisation d'un plan régional des sentiers (2003);
- ✓ analyse du projet de parc régional du Sentier national (2003).

Orientation 2 : *Développer et améliorer de façon prioritaire les réseaux de sentiers faisant partie du plan régional des sentiers*

Priorité sera accordée au développement et à l'amélioration des sentiers inscrits dans le plan régional des sentiers. Les intervenants seront invités à axer leurs activités de financement de projets, d'amélioration ou de création de sentiers sur les projets reconnus prioritaires.

Moyens d'action

- ✓ analyse, bonification et octroi d'autorisations pour les projets de sentiers récréatifs (2003-2008);
- ✓ aménagement de nouveaux sentiers ou améliorations de sentiers existants (2003-2008).

Orientation 3 : *Développer le réseau de parcs régionaux de la Matawinie*

La création des parcs régionaux du Lac-Taureau de la Forêt-Ouareau, de la Chute-à-Bull et des Sept-Chutes, dans la MRC de Matawinie, permettra d'accroître l'offre d'activités de plein air par le développement de nouveaux équipements et attraits touristiques.

Moyen d'action

- ✓ reconnaissance des parcs régionaux du Lac-Taureau, de la Forêt-Ouareau, de la Chute-à-Bull et des Sept-Chutes (2003).

Enjeu 4 : La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

Le territoire public de la région de Lanaudière possède un patrimoine naturel et culturel d'importance, apte à soutenir le développement de l'industrie touristique. En témoigne notamment la présence de nombreux lacs, du réservoir Taureau, de collines, de peuplements forestiers diversifiés et d'une faune variée. La qualité et la diversité des paysages situés le long des principaux corridors touristiques de la région, telles les routes 347, 329, 131 et 125, présentent également un grand intérêt pour les visiteurs et méritent d'être préservées.

La mise en valeur de ce patrimoine permettrait de diversifier l'offre touristique régionale tout en attirant une clientèle adepte de l'écotourisme.

Orientation 1 : *Développer des produits touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel;*

Des projets en ce sens pourront être élaborés en partenariat avec divers intervenants, et notamment avec la communauté autochtone.

Moyen d'action

- ✓ analyse et bonification des projets présentés par les promoteurs (2003-2008).

Orientation 2 : *Protéger les paysages le long des corridors touristiques.*

Des mesures de protection des paysages le long des principaux corridors touristiques devront être prises afin d'en préserver les attraits.

Moyen d'action

- ✓ mesures de protection des paysages (2003).

Suivi du plan d'action

Un bilan annuel de la mise en œuvre du plan d'action sera réalisé.

Annexes

Annexe 1 : Liste des partenaires de concertation du PRDTP

Organismes	Représentants
Ministère de l'Environnement	Alain Latreille
Ministère de la Culture et des Communications	Henri Hamel
MRNFP–Faune Québec	Pierre Fournier
MRNFP–Forêt Québec	Alain Bergeron
MRNFP–Secteur du territoire et des parcs	Paul-Émile Vallée Serge Vaugeois Raymond Léonard Mélanie Philibert Jeanne Thériault Lucie Frigon-Ratté Richard Mailhot Claude Brunet
MRC Matawinie	Yves Gaillardetz Michel Poirier Gilles Locat
Organisme invité	Représentant
Zec Collin et représentant du Regroupement des zecs de Lanaudière	Claude Laurent

Annexe 2 : Liste des partenaires de consultation du PRDTP

Organismes
CRÉ – Lanaudière
Groupe Faune régional
Hydro-Québec
Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ)
Ministère de l’Industrie et du Commerce
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL)
Ministère des Régions
Ministère des Transports
MRC D’Autray
Parc du Mont-Tremblant
Regroupement des locataires des terres publiques inc.
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique Rouge-Matawin
Tourisme de Lanaudière
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Tourisme Québec)
Zec Boullé
Zec Collin
Zec des Nymphes
Zec Lavigne

Acronymes

BGR	Base géographique régionale
CAAF	Contrat d’approvisionnement et d’aménagement forestier
CLD	Centre local de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
EDIT	Système d’enregistrement des droits d’intervention et de la tenure
GDF	Gestion des droits fonciers
Ha	Hectare
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMM	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDERR	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
MENV	Ministère de l’Environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
PATP	Plan d’affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d’activités récréatives
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
PSAR	Projet de schéma d’aménagement révisé
RDE	Registre du domaine de l’État
RLTP	Regroupement des locataires des terres publiques inc.
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIGT	Système d’information et de gestion du territoire public
TNO	Territoire non organisé
VTT	Véhicule tout terrain
ZEC	Zone d’exploitation contrôlée

Lexique des termes utilisés en planification territoriale

Terme	Définition	Remarques
Analyse territoriale	Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.	L'expression, plus concrète, de portrait territorial remplace celle d'analyse territoriale.
BGR	La Base géographique régionale (BGR) est une base de données conçue pour répondre spécifiquement aux besoins d'une direction régionale de la gestion du territoire public du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La BGR constitue la base de données du SIGT.	La structure et la nature des données de la BGR ont été améliorées depuis 1995. La BGR appartient au SIGT.
Concept régional de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le portrait et le constat territorial thématique; il intègre les orientations nationales et obligatoires lorsqu'elles existent.	L'expression concept régional appartient au PRDTP.
Constat territorial thématique	Il est réalisé pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic de la situation actuelle et en précise les potentiels.	L'expression constat territorial appartient au PRDTP.
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les entités territoriales du domaine public.	EDIT est en cours de développement. Il se traduira par le Registre du domaine de l'État (RDE).
GDF	Système de gestion des droits fonciers du MRNFP sur le territoire public.	
PATP	Les plans d'affectation du territoire public déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.	

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Profil	<p>Profil est un des modules du SIGT. Il permet la production et la consultation de l'information par thèmes, domaines, critères et indicateurs.</p> <p>Les données brutes sont conservées chez les producteurs.</p> <p>L'information de synthèse est versée dans la base de données du SIGT.</p> <p>Profil utilise une interface Internet.</p>	<p>Profil est un outil.</p> <p>Le prototype de Profil est en cours de développement.</p> <p>Le terme Profil appartient au SIGT.</p>
Portrait territorial	<p>Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.</p> <p>Le portrait territorial sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Le portrait représente la base commune de tous les dossiers de gestion intégrée du territoire.</p> <p>De plus, il est un outil de gestion de la connaissance.</p>
PRDTP	<p>Plan régional de développement du territoire public. Le PRDTP détermine, de concert avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Un guide de réalisation du PRDTP et un modèle de rapport délimitent et précisent la démarche à suivre.</p>
Scénario	<p>Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à un ou des secteurs du territoire régional.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>
Secteur	<p>Territoire délimité qui fait l'objet d'un scénario.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Section	<p>Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activités où des interventions (émission de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables.</p> <p>Le PRDTP étant un processus continu, les sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme.</p>	<p>Le PRDTP comprend cinq sections :</p> <p>récréotourisme, industrie, commerce et autres, utilité publique ou communautaire, territoire particulier d'intervention, préservation et protection.</p>
SIGT	<p>Système d'information et de gestion du territoire public du MRNFP. Ce système se compose de différents modules qui permettent de gérer, de traiter et de diffuser l'ensemble des couches d'information géographique de référence et de connaissance qui composent la BGR.</p>	<p>Le système a été développé et implanté en juin 2002.</p> <p>Le SIGT facilitera la mise à jour du portrait territorial et des PRDTP.</p>
Site	<p>Unité territoriale fine se trouvant à l'intérieur d'un secteur qui fait l'objet d'un scénario d'intervention dans une section donnée.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : un lac, dans un secteur qui fait l'objet d'une intention de développement de pourvoies.</p>
Sujet	<p>Aspect donné d'un volet.</p>	<p>Cette expression appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : villégiature privée est un sujet du volet hébergement dans la section récréotourisme.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Territoire de gestion	<p>Le territoire de gestion est un des intrants qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du concept régional pour la section récréotourisme du PRDTP. Néanmoins, étant donné que les critères sur lesquels il s'appuie recourent ceux utilisés pour produire le portrait et le constat territoriaux, son utilisation peut être perçue comme redondante à cette étape du processus du PRDTP.</p> <p>Par contre, une fois parvenu à l'étape de l'élaboration des scénarios de développement récréotouristique pour des secteurs et des sites dans lesquels le développement de la villégiature représente une dominante ou une composante importante, on peut s'appuyer sur le territoire de gestion pour affiner le découpage et développer le plan d'action. Cela permet d'assurer un arrimage adéquat avec les orientations ministérielles pour le développement de la villégiature.</p>	Cette expression appartient au guide de développement de la villégiature. Elle est héritée des PRDV.
Volet	Chaque section est composée de sujets à considérer. Dans le cas du récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets. Les volets ne sont pas mutuellement exclusifs. Il convient de les analyser de façon à tenir compte des interdépendances et des effets cumulatifs.	La section récréotourisme comprend trois volets : hébergement, activités récréatives de plein air, activités culturelles.
Zone(s) homogène(s)	<p>Portions de territoire qui présentent, à l'échelle régionale, les mêmes caractéristiques, enjeux et préoccupations au regard du développement régional durable.</p> <p>Le polygone qui définit la zone homogène et la documentation associée sera versé à la base de données du SIGT.</p>	Cette expression appartient au portrait et au constat territoriaux.

Sites Internet

www.campingquebec.com

www.camps.qc.ca

www.connexion-lanaudière.qc.ca

www.fapaq.gouv.qc.ca

www.fpq.com

www.mcc.gouv.qc.ca

www.mreg.gouv.qc.ca

www.ojori.com *

www.sepaq.com

www.stat.gouv.qc.ca

www.tourisme.gouv.qc.ca

www.tourisme-lanaudiere.qc.ca

www.mamm.gouv.qc.ca

* Ce site Internet a été consulté, mais il n'est plus accessible.

Bibliographie

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LANAUDIÈRE. *Guide touristique officiel, 2001-2003.*

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-MATAWINIE. *Plan directeur – Parc régional du Lac-Taureau*, 12 juin 2001, 338 p.

DEGRANDPRÉ, François. SADC Matawinie, *Diagnostic touristique de la Matawinie, rapport final*, Trois-Rivières, mai 2000, 164 p.

DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE. *Plan marketing 2000-2003, Région touristique de Lanaudière, Rapport final*, Vanier, juillet 2000, 88 p.

DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE. *Plan de développement de l'offre touristique, Rapport d'étape*, Vanier, 13 novembre 2001, 233 p.

FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC. *Guide de la pourvoirie*, édition 2001, 263 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING CARAVANING (FQCC). *Guide du camping au Québec*, 2001, 82 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Plan régional de développement de la villégiature de Lanaudière, Bilan 1993-2000 et orientations régionales*, Montréal, septembre 2001, 43 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Portrait territorial, région 06* - Montréal, Direction régionale de la gestion du territoire public, Montréal, septembre 2001, 90 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Analyse des orientations et projets des intervenants régionaux*, Direction régionale de la gestion du territoire public, Montréal, 2001, 30 p.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Projections de population et de ménages, 1996-2021*, 1998, Québec, 141 pages et annexes.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Plan de transport de la région de Lanaudière*, 2000, 65 pages + annexes.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MRC MATAWINIE. *Schéma d'aménagement révisé, premier projet*, Rawdon, 1997, 5 chapitres.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan directeur du parc national du Mont-Tremblant*, 2000, 53 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LANAUDIÈRE. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région de Lanaudière, Version préliminaire*, Repentigny, septembre 2001, 117 p.

TOURISME LANAUDIÈRE. *Lanaudière : destination motoquad, carte des sentiers*, 2000-2001.

TOURISME LANAUDIÈRE. *Lanaudière : pays de la motoneige, carte des sentiers*, 2002.

TOURISME QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *La fréquentation des terrains de camping du Québec*, 1992 à 2000.

TOURISME QUÉBEC. *Le tourisme au Québec en bref, 1997, 1998, 1999, 2000*, Québec, 2000, 12 p.

TOURISME QUÉBEC. *Les gîtes touristiques du Québec, 1998, 1999, 2000*, Québec, 2000, 4 p.

TOURISME QUÉBEC. *L'hôtellerie au Québec en bref*, Québec, 2000, 4 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Québec, 2000, 46 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005, Grandes tendances de la demande touristique*, Québec, 2000, 25 p.

TOURISME QUÉBEC. *Résumé de la politique de développement touristique*, Québec, 2000.

ZECS DE LANAUDIÈRE. *Plans de développement récréotouristique*, Saint-Félix-de-Valois, décembre 2001, 211 p.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *La randonnée pédestre au Québec*, 2001, 146 p.